

## RÉUNION DU LUNDI 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 24 juin à 10 heures 09 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Valérie DEVAUX

**ETAIENT PRESENTS** : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

**EXCUSÉS** : Mme Esra ERCAN, M. Jean-Louis PIOT

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens conseillers généraux et départementaux présents dans l'assistance.

M. le Président invite les membres de l'Assemblée à découvrir les documents remis sur table à leur intention.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. PIOT pour M. FAUVET, Mme ERCAN pour M. TONOLLI et Mme KUMM pour M. BOULOGNE.

Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024, adressé au préalable aux élus de l'Assemblée départementale et affiché à l'entrée de la salle, qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Président évoque le décès de Mme Thérèse HART, ancienne conseillère générale à qui il rend hommage en retraçant son parcours professionnel et politique.

*(Une minute de silence est observée.)*

M. le Président prononce son discours d'ouverture, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Les présidents de groupe donnent lecture de leurs discours respectifs.

*(L'intégralité des interventions des présidents de groupe figurent en annexe au présent procès-verbal : M. FAUVET pour le groupe « La Somme en commun », M. TONOLLI pour le groupe « Avenir solidaire et durable », M. DUFLOT pour le groupe « Somme droite, centre et indépendants » et Mme DELÉTRÉ pour le groupe « Unis pour la Somme ».)*

En réponse à certaines critiques formulées par les membres de l'opposition dans leurs propos introductifs, M. le Président rappelle que les investissements du Département ont augmenté, comme en atteste la section dédiée du compte financier unique 2023. Face aux remarques formulées sur ce point par l'opposition, M. le Président exprime sa surprise compte tenu du dépôt d'un seul amendement inscrit à l'ordre du jour.

Revenant sur les propos tenus par M. FAUVET visant à critiquer l'excédent du budget réservé au Fonds de solidarité logement (FSL), M. le Président rappelle qu'en 2013 ledit excédent représentait 1 125 000 €, en 2014, il s'élevait à 1 610 000 € et en 2015 à 2 000 000 €. Il affirme que cette situation excédentaire a été prise en compte et a abouti à la proposition de modification par les membres de l'Assemblée, à l'occasion de cette session, des critères d'éligibilité afin que le dispositif soit mobilisé au bénéfice d'un plus large public. M. le Président conclut sa réponse sur le FSL, en invitant certains membres de l'opposition à abandonner les postures et faire preuve de prudence dans les propos tenus.

Évoquant ensuite la motion inscrite à l'ordre du jour relative à la distribution de « paniers solidaires aux jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE) qui vivent en autonomie », M. le Président interroge sur l'objectif de ce texte dans la mesure où les jeunes visés peuvent d'ores et déjà bénéficier de ce dispositif d'aide. Il se dit, néanmoins, attentif à toute adaptation de ce dernier qui s'avérerait nécessaire afin de garantir l'effectivité de l'aide au bénéfice du public visé.

En réponse à M. TONOLLI concernant le niveau des retraites, M. le Président rappelle le montant actuel du minimum vieillesse, qui s'élève en 2024 à 1 012 €, en hausse de 25% depuis 2017, et concède que cette augmentation demeure insuffisante dans le contexte actuel. Tout en réaffirmant l'importance de mieux rémunérer le travail, M. le Président précise qu'à l'échelle du Département, la revalorisation de 10% du point d'indice et l'augmentation du SMIC à 1 600 € net nécessiterait un financement supplémentaire de la collectivité estimé à 13 millions d'euros. Il réitère ensuite son attachement à la valeur travail, considérant que les bénéficiaires des minimas sociaux, « ne vivent pas avec le Revenu de solidarité active (RSA), ils survivent ». M. le Président réaffirme la nécessité de sortir les personnes de leur isolement et de les accompagner vers l'insertion professionnelle, et évoque en particulier les 20% de bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans pour lesquels il convient, selon lui, de tout mettre en œuvre afin de rendre effectif leur retour à l'emploi.

Répondant à M. FAUVET ayant évoqué le contexte électoral national et « l'arc républicain », M. le Président réfute avoir stigmatisé des membres de l'Assemblée. Il condamne l'alliance de M. Éric CIOTTI avec le Rassemblement national, et estime que l'union républicaine peut se former sans La France Insoumise. Concluant son propos, M. le Président invite les membres de l'Assemblée à dépasser les désaccords dans l'objectif d'apporter au cours de cette session des solutions concrètes aux habitants du département.

En sa qualité de secrétaire de séance, Mme DEVAUX annonce l'examen d'un amendement, de trois vœux, de quatre motions et d'un additif au rapport 24.1.12. Elle mentionne également une question orale dont la réponse sera apportée avant l'examen des rapports de la première commission.

En réponse à ladite question orale, qui figure en annexe au présent procès-verbal, présentée par M. Frédéric FAUVET qui souhaite savoir si la collectivité sera amenée à participer financièrement aux frais de justice des élus départementaux concernés par des procédures judiciaires, M. le Président affirme que de tels frais ne sont pas pris en charge par le Département. Il précise, par ailleurs, que la protection fonctionnelle ne peut être accordée à un élu qu'au terme d'une délibération laquelle, en l'espèce, n'a pas été et ne sera pas prise, ce que M. FAUVET ne peut, selon lui, ignorer.

### **24.1.3 COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU 2023) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Après avoir salué la présentation détaillée des documents transmis et pris note de l'intégration de 400 000 € au budget principal à la suite de la suppression du budget annexe relatif aux actions sociales, M. STOTER indique que le groupe « La Somme en commun » votera favorablement pour ce rapport.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. RENAUX pour M. LOGNON.

Pour le vote du CFU, M. le Président confie la présidence à Mme HIVER, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente.

*(M. le Président quitte la salle des délibérations.)*

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

*(M. le Président rejoint la salle des délibérations, et reprend la présidence de la séance.)*

#### **24.1.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.1.6 OPÉRATIONS FINANCIÈRES – RÉVISIONS ET ANNULATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.1.7 OPÉRATIONS FINANCIÈRES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.1.8 OPÉRATIONS FINANCIÈRES – TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS – RÉPARTITION DU PRODUIT 2023 (MISSION 1), Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

M. le Président précise que le détail des montants de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations par canton sera transmis aux élus par courriel.

**24.1.9 DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS (MISSION 1), Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. le Président remercie M. le préfet pour avoir systématiquement accordé le taux maximal de dotation au Département.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.1.10 MESURES DE GESTION FONDS EUROPÉENS (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, prise d'acte**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

L'Assemblée prend acte du rapport relatif aux mesures de gestion fonds européens.

**24.1.11 PILOTAGE ET MOYENS (MISSIONS 1 ET 2), Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, Mme Christelle HIVER, rapporteures, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS et Mme HIVER présentent les propositions du rapport examiné.

M. STOTER apprécie la présentation du rapport, qui a permis d'avoir un échange constructif en première commission sur les missions du Département et les propositions examinées.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions des rapporteures sont adoptées :

VOTES : Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 4 (M. BEAUVARLET, Mme DELÉTRÉ, Mme RAGUENEAU et M. RENAUX)

**24.1.12 DIVERSES MESURES RESSOURCES HUMAINES (MISSION 1)**

**ADDITIF – MANDAT SPÉCIAL, Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné et de son additif.

Le dispositif de téléassistance étant concerné par un changement de prestataire, M. FAUVET demande si ce changement aura des incidences sur le reste à charge des bénéficiaires.

Mme RAGUENEAU précise que le changement de prestataire évoqué n'entraînera aucune augmentation tarifaire.

M. le Président ajoute qu'un changement de matériel est prévu dans le cadre du nouveau contrat, mais n'aura aucune incidence financière pour les usagers.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (Mme RAGUENEAU)

#### **24.1.13 BUDGET PARTICIPATIF 2024 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Compte tenu de la thématique retenue dans le cadre du prochain budget participatif, M. STOTER alerte sur une potentielle hausse du nombre de participants, et suggère d'augmenter l'enveloppe allouée qui, rappelle-t-il, est fixée à 1 million d'euros pour un budget participatif qui court sur deux exercices.

Mme de WAZIERS indique que le nombre de dossiers déposés sera pris en compte pour évaluer la nécessité d'une éventuelle augmentation de l'enveloppe initiale.

M. BEUVAIN demande si les établissements privés pourront solliciter des subventions dans le cadre de ce nouveau budget participatif.

Mme de WAZIERS indique que le budget participatif est ouvert à toutes les collectivités mais aussi aux associations.

Revenant sur une interrogation de M. BEUVAIN lors d'une précédente commission permanente relative au destinataire d'une subvention pour rénover une cour d'établissement scolaire, Mme de WAZIERS confirme que la subvention a été attribuée au collège, et non à l'école primaire.

Dans le cadre du second budget participatif, M. STOTER évoque certaines difficultés constatées dans certains cantons et plaide à nouveau pour une augmentation du budget alloué.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.1.14 SÉCURITÉ (MISSION 9) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme CARTON pour M. DEMOUY.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.1.15 COMMISSION PERMANENTE – DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.1.16 DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 5 (Mme DARRAS, Mme DELÉTRÉ, Mme FONGUEUSE, Mme HIVER et M. STOTER)

**24.1.17 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DES SERVICES DU DÉPARTEMENT – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, prise d'acte**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Mme de WAZIERS remercie les membres de la première commission pour les débats constructifs, M. Jérôme NOIRET et ses équipes ainsi que tous les services du Département pour leur implication dans la préparation de ce rapport d'activités.

Rejoignant les propos tenus précédemment, M. STOTER souligne la qualité et les aspects pédagogiques offerts par ce document.

L'Assemblée prend acte du rapport d'activités 2023 des services du Département.

#### **24.2.6 PACTE LOCAL DES SOLIDARITÉS – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET salue les quelques réponses conjoncturelles apportées par l'État au sein du Pacte national des solidarités, mais déplore l'absence de réponse structurelle sur les véritables causes de la pauvreté. Il s'interroge, par ailleurs, sur la poursuite du soutien financier de l'État dans la mise en œuvre de l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA, lequel, souligne-t-il, vient d'être étendu au territoire d'Amiens Nord. Évoquant le projet de généralisation de l'expérimentation au territoire national, M. FAUVET constate pourtant, au niveau national, l'absence de ligne budgétaire en 2024 alors qu'un tel projet de généralisation mobiliserait, selon lui, entre 8 et 9 milliards d'euros. Exprimant un besoin d'éclaircissement, M. FAUVET annonce que le groupe « La Somme en commun » s'abstiendra sur ce rapport.

M. le Président rappelle que le budget départemental dédié au RSA et à l'accompagnement des bénéficiaires du dispositif s'élève aujourd'hui à 135 millions d'euros, le soutien de l'État pour la mise en place de l'accompagnement renforcé s'élevant à ce jour à 760 000 euros pour le territoire d'Albert et Péronne, et environ 570 000 euros pour le territoire d'Amiens Nord. Il considère qu'en cas de généralisation du dispositif la mise en place effective de l'accompagnement renforcé sur tout le territoire départemental aurait, certes, un coût d'environ 8 millions d'euros mais se traduirait en contrepartie par un retour durable des personnes au travail qui en sont aujourd'hui éloignées et, *in fine*, à une réduction du coût des allocations versées. M. le Président considère, par conséquent, que si, à terme, l'État ne maintenait pas son soutien, le Département pourrait assumer l'effort financier induit par l'accompagnement renforcé. Pour conclure, M. le Président rappelle que l'objectif de l'expérimentation est d'évaluer l'efficacité de l'accompagnement renforcé pour les bénéficiaires du RSA avant sa généralisation.

Mme QUIQUEMPOIS annonce que le groupe « Gauche démocratique républicaine » s'abstiendra concernant le volet RSA.

Après avoir rappelé son opposition au « RSA réaménagé », M. BEUVAIN souhaite obtenir un bilan de l'expérimentation et insiste sur la nécessité d'une part, d'éviter un effet d'aubaine pour les entreprises d'autre part, de garantir aux bénéficiaires dudit accompagnement un emploi durable et un salaire décent, ce qui, selon lui, n'apparaît pas pour le moment.

M. le Président confirme qu'une attention particulière devra être portée sur la mise en place, le moment venu, de conventions avec les entreprises et organismes accueillant des bénéficiaires de l'accompagnement renforcé.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 17

NPPV : 0

#### **24.2.7 ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, conclusions adoptées**

M. JARDÉ présente les propositions du rapport examiné.

Mme DARRAS évoque le manque de familles d'accueil dans le département, et met cette problématique en corrélation avec une insuffisance de logements adaptés. Elle exprime le souhait que la charte signée avec les bailleurs sociaux puisse apporter une solution à ce problème.

M. le Président partage la préoccupation de Mme DARRAS, et met l'accent sur l'importance de travailler en collaboration avec les bailleurs sociaux afin que ce sujet soit pris en compte lors de l'élaboration de projets de construction, particulièrement dans les grandes villes du département.

Après avoir salué l'engagement des services départementaux dans le cadre de leur intervention récente pour mettre à l'abri des mères isolées avec des enfants de moins de 3 ans, Mme QUIQUEMPOIS évoque les difficultés auxquelles font face les travailleurs sociaux dans certains secteurs du département pour établir les évaluations en matière d'informations préoccupantes dans le délai réglementaire de trois mois. Elle suggère de renforcer les équipes dans les secteurs où cette difficulté est la plus prégnante.

M. le Président confirme la prise en charge récente par les services du Département d'une situation particulière de mise à l'abri de mères isolées, puis indique que les personnes refusant les propositions de logement qui leur sont faites en amont ne seront plus prises en charge dans le cadre de ce dispositif de protection.

M. FAUVET salue l'engagement budgétaire de la collectivité en matière de protection de l'enfance et les places supplémentaires accordées dans le cadre de la mise à l'abri des mères isolées.

Concernant le protocole de lutte contre le harcèlement scolaire, M. FAUVET s'interroge sur l'implication financière du Département sollicitée par l'État pour la mise en place du dispositif dans les collèges alors qu'il s'agit d'une mission régaliennne de l'État, pleinement assumée par ce dernier dans le premier degré.

Mettant l'accent sur le bien-être des collégiens, M. le Président signale qu'il a été sollicité par le Procureur de la République d'Amiens, M. Jean-Philippe VICENTINI, au même titre que le Président de la Région Hauts-de-France, afin d'élaborer un dispositif expérimental qui a vocation à prendre en compte rapidement les situations signalées. M. le Président précise qu'un bilan sera établi et présenté aux membres de l'Assemblée.

Mme VAST revient sur le Conseil départemental des jeunes de l'ASE qui s'est tenu récemment, et évoque les témoignages de certains d'entre eux qui révèlent des situations difficiles. Elle considère que le Département doit être particulièrement attentif à ces dernières et aux conditions d'accueils des jeunes, y compris des mineurs non accompagnés (MNA) notamment au sein des structures collectives pour lesquelles elle sollicite l'établissement d'un « état des lieux ». Elle suggère enfin l'ouverture d'une réflexion afin que les modalités de prise en charge des jeunes de l'ASE soient réexaminées.

Également présent lors du Conseil évoqué par Mme VAST et témoin des propos rapportés par les jeunes de l'ASE, M. le Président déplore l'existence des situations décrites par ces derniers. Il se déclare prêt à engager une réflexion visant à définir une nouvelle stratégie de prise en charge des jeunes de l'ASE et des MNA, réflexion qui permettrait notamment d'examiner la possibilité de reprendre en régie certaines mesures collectives. M. le Président rappelle que le nombre d'enfants confiés sur décision judiciaire est en augmentation et qu'un placement a un coût environ 8 fois plus important pour le Département qu'une mesure d'action éducative en milieu ouvert (A.E.M.O), même renforcée.

Revenant sur la difficulté rencontrée par les Samariens désireux de devenir famille d'accueil pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées ou pour les jeunes confiés à l'ASE, mais qui se heurtent à un manque de logement adapté, M. SOMON souligne que le sujet doit être abordé non seulement avec les bailleurs sociaux mais aussi avec les propriétaires privés. Il suggère d'étendre aux familles d'accueil et structures privées familiales l'aide à l'investissement de 20% apportée aux établissements.

M. SOMON considère qu'il convient, par ailleurs, de mettre l'accent sur la qualité des agréments délivrés en intensifiant le suivi des établissements d'accueil et des familles et la formation de ces dernières, afin que l'aspect éducatif de la mission dépasse l'aspect lucratif.

Après avoir salué la mise en œuvre du Conseil départemental des jeunes de l'ASE, M. JARDÉ assure qu'une réflexion est en cours afin d'étendre l'application des mesures d'AEMOR à toute tranche d'âge. Il rappelle qu'une mesure de placement coûte 80 000 €, tandis qu'une mesure d'AEMO renforcée coûte 23 € par jour, et permet à l'enfant de rester dans son cadre familial.

Il évoque, par ailleurs, les informations préoccupantes menées par les travailleurs sociaux et précise que le délai moyen d'établissement d'une évaluation est actuellement de 100 jours, contre 120 jours en 2021. Tout en reconnaissant que le délai réglementaire de 90 jours est parfois dépassé, il souligne que dans ce domaine, des décisions hâtives peuvent avoir de graves conséquences.

M. le Président confirme l'existence des contraintes procédurales dans le contexte difficile des informations préoccupantes et admet que ce temps complémentaire peut se justifier par un objectif de prudence de la part des travailleurs sociaux, soucieux de ne pas commettre d'erreurs.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.2.8 AMENDEMENT – AIDE POUR FINANCER LES VÉHICULES DES ASSOCIATIONS CARITATIVES – Mme Julie VAST, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme VAST présente l'amendement déposé par le groupe « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique de l'amendement. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.2.8 INSERTION, LOGEMENT ET EMPLOI (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, M. Stéphane HAUSSOULIER, rapporteurs, conclusions adoptées**

M. BOUCHY présente les propositions des programmes 401 et 402 du rapport examiné. M. le Président présente les propositions du programme 404 du rapport examiné.

M. BEUVAIN salue l'appel à manifestation d'intérêt initié dans l'objectif de mettre en place une mutuelle solidaire à l'échelle départementale, proposition qui avait été suggérée par l'opposition lors du Débat d'orientation budgétaire et du Budget primitif 2024. Il remercie donc le Président de son écoute attentive qui, selon lui, permet de mener un travail constructif au bénéfice des habitants du département.

Mme DARRAS souhaite obtenir des précisions au sujet de la convention permettant de mettre en place la collaboration entre le Département et France Services et s'interroge en particulier sur les conséquences de cette dernière au regard de la charge de travail des travailleurs sociaux du Département.

M. le Président précise que la convention en question a pour objectif d'assurer le suivi des demandes adressées au Département par l'intermédiaire de France Services.

Mme DARRAS suggère que les conditions de la coordination entre les travailleurs sociaux du Département et les agents de France Services soient définies précisément afin d'éviter un transfert de charge de travail des uns aux autres.

M. BEUVAIN souhaite que des comptes-rendus d'activité soient demandés aux bailleurs sociaux soutenus par le Département dans le cadre de la production et la rénovation de logements sociaux, ce qui permettrait de vérifier que le contingent réservataire de 20% du programme est effectivement attribué au Département.

Il est procédé au vote électronique des programmes 401 et 402. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 4 (Mme de WAZIERS, Mme DELÉTRÉ, Mme LHOMME et M. STOTER)

Il est procédé au vote électronique du programme 404. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 5 (M. BOUCHY, Mme CARTON, Mme DEVAUX, Mme ERCAN et M. TONOLLI)

**24.2.9 BUDGET ANNEXE – FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) (MISSION 4) –  
M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

*(La séance est suspendue à 13 heures 10)*

*(La séance, suspendue à 13 heures 10, est reprise à 14 heures 37)*

**PRÉSIDENT** : M. Stéphane HAUSSOULIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Frédéric DEMULE, suppléant Mme Valérie DEVAUX

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

**EXCUSÉS** : M. Hubert de JENLIS, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, M. Jean-Louis PIOT

Le quorum étant atteint, M. le Président reprend la séance.

#### **24.2.10 AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Après avoir remercié les services du Département, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ainsi que les partenaires et les associations qui ont collectivement œuvré à la mise en place du Village des Aidants, qui s'est tenu du 19 au 21 juin 2024 à Péronne, Amiens et Saint-Riquier, Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER accueille favorablement la mise en place d'une nouvelle prestation désignée « Heures de lien social », qui, selon lui, va permettre de pallier l'isolement des personnes âgées et souligne avec satisfaction le budget de 1 200 000 euros qui va y être consacré. Il se réjouit, par ailleurs, de la revalorisation salariale proposée au bénéfice des salariés des services à domicile. M. STOTER salue, ensuite, la dépense d'investissement d'un million d'euros pour la reconstruction de l'EHPAD de Doullens, dont les travaux ont démarré promptement, témoignant de la réactivité des élus locaux. Concluant son propos, il se félicite qu'un budget de 120 000 euros soit prévu pour l'acquisition par les structures de services d'aide à domicile de véhicules électriques pour les déplacements professionnels des salariés.

M. le Président revient sur la création de la prestation « Heures de lien social » afin de souligner que sa mise en place était un engagement pris par le Président de la République, M. Emmanuel MACRON, lors de sa campagne électorale en 2022. A cet égard, il regrette que cette mesure ne soit pas intégralement financée par l'État, car dans l'hypothèse d'une sollicitation par tous les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) de la totalité de l'aide proposée, soit 9 heures par mois, le coût pour le Département s'élèverait à 10 600 000 euros, avec une participation d'environ 43% de l'État.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE, M. de JENLIS pour Mme DEVAUX, M. PIOT pour M. FAUVET, Mme ERCAN pour M. TONOLLI, M. JARDÉ pour Mme CARTON et Mme DELÉTRÉ pour M. DEMOUY.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.3.7 ESPACES NATURELS (MISSION 6) – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

Évoquant les récentes inondations dans la région, M. le Président indique qu'une discussion est en cours avec les élus locaux, notamment de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Somme AMEVA, afin d'étendre les compétences dudit établissement au département du Pas-de-Calais, soulignant qu'il s'agit d'une alternative à l'option envisagée par l'État qui consisterait à créer un EPTB intégralement dédié aux fleuves côtiers et gouverné par le Département du Pas-de-Calais.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.3.8 AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BOHIN présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.3.9 CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ DES COMPÉTENCES – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BOHIN présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (Mme LHOMME)

**24.4.2 BÂTIMENTS (MISSIONS 3 ET 12) – M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées**

M. HERTAULT présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.4.3 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées**

M. HERTAULT présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET souligne et déplore l'absence d'intégration de la gare de Longueau au schéma de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, alors qu'elle présente, selon lui, de nombreux atouts, et interroge M. le Président sur la possibilité d'interpeller SNCF sur ce point afin qu'ils prennent en considération ces atouts existants.

M. le Président souligne la pertinence de cette remarque et considère que le maître d'ouvrage pourra être interpellé sur le sujet.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.4.4 BUDGET ANNEXE – PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) – M. Stéphane HAUSSOULIER, rapporteur, conclusions adoptées**

M. le Président présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.5.7 CULTURE (MISSION 10) – M. Jannick LEFEUVRE, président, rapporteur, conclusions adoptées**

M. LEFEUVRE présente les propositions du rapport examiné.

Évoquant le projet de reprise en régie de l'Historial de la Grande Guerre, envisagé à l'issue du contrat de délégation de service public (DSP) qui prend fin le 31 décembre 2024, M. FAUVET se demande si d'autres pistes sont envisageables, dans la mesure où un changement de structure administrative pourrait s'avérer, selon lui, insuffisant au déclenchement d'une nouvelle dynamique.

Face aux inquiétudes exprimées par certains élus locaux de l'est du département qui semblent craindre que la reprise en régie par le Département de l'Historial de la Grande Guerre ne s'accompagne en réalité d'une éventuelle « reprise en main par Amiens », M. le Président réfute une telle hypothèse et affirme que le projet en cours se justifie au regard des difficultés structurelles rencontrées depuis plusieurs mois par l'association. Le nouveau cadre juridique permettra, selon lui, de donner un nouvel élan collectif à l'Historial, dans le contexte, rappelle-t-il, de l'inscription à l'UNESCO des 11 sites mémoriels du département.

Par ailleurs, M. le Président précise que les élus locaux ont été associés à la réflexion et ont notamment été invités à proposer une alternative à la reprise en régie. Il souligne que la création d'un syndicat mixte pourrait être envisagée et que dans une telle hypothèse, le Conseil départemental demeurerait majoritairement présent dans la structure. M. le Président affirme que la réflexion et les discussions avec les élus concernés demeurent ouvertes.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 6 (M. BEAUVARLET, M. BOULOGNE, M. DEMULE, M. DUFLOT, Mme HOLLEVILLE-MILHAT et Mme KUMM)

#### **24.5.8 BUDGET ANNEXE – CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RQUIER (MISSION 10), M. Jannick LEFEUVRE, président, rapporteur, conclusions adoptées**

M. LEFEUVRE présente les propositions du rapport examiné.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. SOMON pour Mme MAILLE-BARBARE.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.5.9 COLLÈGES ET ACTIONS ÉDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme CARON-DECROIX présente les propositions du rapport examiné et remercie les agents de la Direction des collèges qui œuvrent quotidiennement pour le bien-être des collégiens.

M. le Président mentionne la parution d'un livre de recettes de cuisine mettant à l'honneur les chefs cuisiniers des collèges, qui fera l'objet d'une distribution à la rentrée scolaire 2024-2025.

Par ailleurs, revenant sur le Salon International de l'Agriculture 2024 où le Département était présent aux côtés de la Région Hauts-de-France, M. le Président évoque l'idée d'inviter au prochain Salon, les chefs de cuisine des collèges et des restaurants du département afin de mettre à l'honneur l'excellence de la gastronomie locale.

M. STOTER rappelle qu'en août 2023 avait été organisée à Saint-Riquier une rencontre ayant permis de valoriser et récompenser le travail des chefs de cuisine dans la transformation quotidienne des produits locaux.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme SIRE pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (Mme LHOMME)

#### **24.6.6 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées**

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET se réjouit de la traduction budgétaire des paniers solidaires, dispositif aujourd'hui mis en œuvre par l'association SOLAAL mais s'inquiète du choix et de la qualité de certains produits proposés. Il s'interroge également sur les modalités d'organisation des circuits de distribution des paniers par la structure précitée.

M. NOIRET indique que la liste des produits a été arrêtée par le groupe de travail, et précise que ce sont sept associations nationales qui ont assuré la répartition des produits à l'échelle départementale, parmi lesquelles figurent la Banque alimentaire, le Secours catholique ou encore les Restos du cœur. M. NOIRET souligne les retours positifs, mais rappelle qu'il s'agit d'une première expérience qui demeure perfectible.

M. BEUVAIN se réjouit du renouvellement de l'opération où seront proposés des nouveaux produits de saison. Par ailleurs, il témoigne des retours positifs de la part notamment des bénévoles des Restos du cœur du quartier Étouvie à Amiens, qui ont participé à la distribution des produits. M. BEUVAIN conclut son propos en soulignant que cette initiative utile pour les habitants du département est le fruit du travail constructif de l'opposition et de la majorité, et que l'image de la collectivité a été mise en avant lors des distributions ce qui permet aux bénéficiaires de constater que le Département agit au quotidien à leurs côtés. Il renouvelle son soutien à M. NOIRET en l'invitant à plus d'ambition.

M. le Président affirme qu'un bilan sera fait et que les bénéficiaires seront accompagnés, afin de s'assurer notamment que les produits distribués ne soient pas gaspillés. Après avoir souligné qu'il s'agit d'une première expérience, il évoque la possibilité d'associer les grands producteurs pour accompagner le Département dans cette démarche.

Mme QUIQUEMPOIS souligne que des petits producteurs de différents cantons peuvent également être associés à l'initiative du Département. Par ailleurs, elle témoigne de la satisfaction des familles bénéficiaires.

M. STOTER exprime sa satisfaction face à l'opération évoquée qui, souligne-t-il, bénéficie à l'ensemble des familles en difficulté sur tout le territoire départemental, y compris en milieu rural.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.6.7 BUDGET ANNEXE – LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) – M. Bertrand DEMOUY, rapporteur, conclusions adoptées**

M. DEMOUY présente les propositions du rapport examiné.

M. JARDÉ souligne l'atout que représente le laboratoire départemental d'analyses, compte tenu notamment de son rôle dans la lutte contre les virus et les zoonoses.

M. le Président précise que le laboratoire départemental d'analyses est un service public industriel et commercial qui doit donc être en équilibre financier. Il soulève également la question des prestations d'analyses sollicitées par des structures qui ne sont pas situées sur le territoire départemental et qui n'ont pas vocation à être subventionnées par le Département, sujet qui devra être examiné dans le cadre du budget primitif 2025.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme HÉROUART pour Mme DARRAS.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 2 (Mme HIVER et M. NOIRET)

**24.6.8 TOURISME (MISSION 15) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme HOLLEVILLE-MILHAT présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 44

Contre :

Abstention : 1

NPPV : 1 (M. STOTER)

**24.1.18 VŒU – FACE AUX AGRESSIONS, SOUTIEN TOTAL À NOS SAPEURS-POMPIERS ! – M. Stéphane HAUSSOULIER, rapporteur, vœu adopté**

M. le Président présente le vœu intitulé « Face aux agressions, soutien total à nos sapeurs-pompiers ! » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par MM. Frédéric DEMULE et Wilfried LARCHER, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Rappelant son attachement aux sapeurs-pompiers, M. STOTER regrette que le vœu n'ait pas été déposé conjointement. Il déplore que les sapeurs-pompiers, dont la mission est de porter secours, soient obligés de se protéger eux-mêmes pour accomplir cette mission et considère qu'il s'agit d'un dysfonctionnement majeur de la société. M. STOTER annonce qu'il votera en faveur de ce vœu.

M. le Président concède que la procédure de dépôt des vœux peut être revue afin qu'une démarche conjointe puisse parfois être rendue possible en amont de ladite procédure.

M. JARDÉ souligne que les agressions touchent également les soignants ou les contrôleurs de la SNCF ce qui est, selon lui, inacceptable.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.2.12 MOTION – EXPÉRIMENTER LE REVENU SOLIDARITÉS JEUNES – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, motion rejetée**

M. FAUVET présente la motion intitulée « Expérimenter le revenu solidarités jeunes » déposée par le groupe « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Tout en précisant qu'elle votera en faveur de ce vœu, Mme VAST exprime des doutes quant aux effets d'une indemnisation systématique des jeunes de 18 ans qui, selon elle, pourrait les dissuader de s'engager dans un parcours d'études. Elle reconnaît, néanmoins, l'intérêt que pourrait présenter une telle indemnisation au profit des jeunes âgés de 18 à 25 ans sans domicile fixe ou en échec scolaire.

M. BOUCHY exprime sa totale opposition à la proposition faite et rappelle l'existence de différents dispositifs d'aides en direction des jeunes, tels le Contrat Engagement Jeune (CEJ) ou le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJD). M. BOUCHY considère que le « RSA jeunes » ne permettrait pas d'accompagner ces derniers vers l'emploi mais présenterait le risque de les guider vers un système d'assistantat susceptible de compliquer leur parcours vers l'emploi.

En réponse à Mme VAST, M. BOUCHY se déclare favorable à l'engagement d'une réflexion autour de la création d'un dispositif qui permettrait d'identifier et d'accompagner les jeunes sans domicile fixe.

M. le Président précise que dans la Somme, 934 jeunes de moins de 25 ans avec enfant(s) bénéficient du RSA et alerte sur le risque d'adresser un mauvais signal en cas d'instauration d'un revenu minimum pour tous les jeunes de 18 à 25 ans car il peut être susceptible, selon lui, de favoriser le vote contestataire des personnes qui travaillent et ne sont rémunérés qu'au SMIC.

Par ailleurs, rejoignant les propos tenus par M. BOUCHY, M. le Président considère que la proposition d'instauration d'un « revenu de solidarité jeunes » est, selon lui, d'autant moins envisageable qu'elle ne serait pas en cohérence avec l'accompagnement rénové actuellement expérimenté pour permettre aux bénéficiaires du RSA de réussir leur retour à l'emploi.

M. BOUCHY insiste sur le soutien apporté aux jeunes à travers le CEJ, qui, précise-t-il, n'est pas mis en œuvre dans tous les départements.

M. le Président apporte des précisions chiffrées concernant les bénéficiaires du CEJ dans la Somme et indique que 2 461 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2023, dont 873 par le biais de France Travail et 1 588 par le biais des différentes Missions Locales ; parmi les bénéficiaires, 253 jeunes résident en quartiers « Politique de la ville ».

M. FAUVET estime que les jeunes de moins de 25 ans ne peuvent pas survivre avec 700 euros par mois lorsqu'ils doivent subvenir à leurs besoins primaires. Il rappelle que 44% des étudiants ne mangent pas à leur faim et évoque l'exemple de la Métropole de Lyon qui a compétence départementale sur trente-neuf communes et qui, sur son territoire, fait coexister le CEJ et le « Revenu solidarité jeunes » depuis environ 2 ans. Selon lui, environ 2 000 jeunes de 18 à 25 ans ont pu bénéficier de ce nouveau dispositif qui aurait débouché sur « 64% de sorties positives à 6 mois ». Il en déduit qu'une telle mesure peut être considérée comme dynamique et n'installe pas les bénéficiaires dans l'inactivité.

Après avoir précisé qu'il s'abstiendra sur la motion examinée, M. TONOLLI souligne que d'autres initiatives peuvent être prises en compte notamment celle du Danemark où, depuis 1988, une allocation de 860 euros par mois maximum est versée aux jeunes qui quittent le domicile familial et s'engagent dans un parcours d'études, bourse qui peut être complétée par un prêt garanti par l'État. Il exprime sa préférence pour un tel dispositif qui, selon lui, corrige les inégalités sociales devant les études et encourage la réussite éducative alors que le versement d'une aide inconditionnelle dès 18 ans ne semble pas orienter les jeunes vers les études ou le travail.

M. JARDÉ ajoute que bénéficier toute sa vie du RSA a une incidence sur l'espérance de vie des personnes concernées et qu'il est donc primordial d'aider ces dernières à sortir du dispositif.

M. FAUVET rappelle que 35% des personnes ne sollicitent pas le bénéfice des aides sociales.

Tout en reconnaissant que certaines personnes n'aient pas accès au bénéfice des prestations sociales faute de les connaître, M. le Président évoque les situations où les personnes ne veulent pas bénéficier des aides auxquelles elles ont, pourtant, accès.

Il est procédé au vote électronique. La motion est rejetée.

VOTES : Pour : 14

Contre : 31

Abstention : 1

NPPV : 0

**24.3.10 VŒU – POUR LE BON DÉVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES, UN ASSOULISSEMENT DU « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » EST NÉCESSAIRE – Mme France FONGUEUSE, rapporteure, vœu adopté**

Mme FONGUEUSE présente le vœu intitulé « Pour le bon développement de nos territoires, un assouplissement du « Zéro artificialisation nette » est nécessaire », déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par MM. Frédéric DEMULE et Wilfried LARCHER, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. STOTER évoque les difficultés générées par les textes entrés en vigueur pour appliquer le « Zéro Artificialisation Nette » et les conséquences à l'échelle locale et départementale de son interprétation jugée restrictive par les services de l'État. Il considère que le cadre normatif confronte les élus locaux, notamment des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à des questions auxquelles des réponses ne peuvent, en l'état, être apportées, l'État semblant attendre l'intelligence artificielle pour appliquer les règles de l'artificialisation au mètre carré réel. Il conclut son propos en indiquant qu'il votera favorablement pour le vœu présenté tout en appelant les élus locaux à faire preuve de volontarisme afin de continuer à faire entendre leur voix sur ce sujet.

M. RENAUX aurait souhaité un vœu plus ferme envers une loi qu'il qualifie d'inique. Face à un texte considéré comme inadapté, il appelle de ses vœux un moratoire, voire l'ouverture d'une nouvelle réflexion qui permettrait une construction normative en lien avec les territoires, ce qui, dit-il, n'a pas eu lieu précédemment. M. RENAUX précise qu'il votera, néanmoins, en faveur de ce vœu.

S'exprimant en son propre nom, M. TONOLLI indique qu'il soutiendra le vœu examiné, car même si l'objectif de la loi ZAN est de maîtriser la consommation foncière, ce qui est positif, les difficultés d'interprétation liées à l'application concrète du texte ont un impact négatif sur les territoires.

Entre priorité environnementale et obligation économique, M. BEUVAIN exprime le choix de favoriser la création de conditions de vie économique propices au développement des territoires. Il précise ne pas plaider en faveur d'une extension illimitée de cette dernière et reconnaît que les spécificités des territoires doivent être prises en compte. Toutefois, il considère que la loi ne doit pas être source d'obstacle à la création d'emplois mais doit permettre l'implantation d'entreprises afin d'encourager le plein emploi. M. BEUVAIN conclut son propos en précisant qu'il votera en faveur du vœu présenté.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté.

VOTES : Pour : 43

Contre : 1

Abstention : 2

NPPV : 0

#### **24.5.10 MOTION – POUR LA CANTINE À 1 EURO – M. Angelo TONOLLI, rapporteur, motion retirée**

M. TONOLLI présente la motion intitulée « Pour la cantine à 1 euro » déposé par le groupe « Avenir solidaire et durable ».

Mme CARON-DECROIX rappelle que les tarifs des repas dans les collèges n'ont pas évolué depuis 2015, et sont fixés à 3,10 euros et 2,70 euros pour les bénéficiaires de l'allocation départementale de scolarité, tarifs les plus bas de la région Hauts-de-France. Elle souligne que la mise place du repas à 1 euro mettrait à la charge du Département un budget supplémentaire de 3 548 756 euros. Elle affirme, par ailleurs, que les tarifs actuels ne sont pas un frein à l'inscription à la cantine, comme en atteste le nombre en hausse des demi-pensionnaires dans un contexte de baisse de l'effectif global des collégiens.

Mme CARON-DECROIX rappelle l'engagement du Département d'offrir des repas sains et équilibrés, accessibles au plus grand nombre, comme en témoigne l'approvisionnement des collèges en circuits courts via la démarche « Locavore ». Concluant son propos, elle propose que le Département s'engage à saisir l'État afin que le dispositif « Cantine à 1 euro » soit étendu aux établissements de l'enseignement secondaire.

Reprenant les éléments chiffrés précédemment communiqués aux membres de l'Assemblée par Mme CARON-DECROIX, M. le Président confirme le coût que supporterait le Département en cas d'adoption de la mesure proposée. Il précise également qu'en application des tarifs actuellement pratiqués, le reste à charge pour les bénéficiaires de l'allocation départementale de scolarité et de la bourse nationale, s'élève, pour l'échelon 1, à 280,10 euros pour 143 repas, et devient nul dès l'échelon 2.

Dans un souci de simplification des démarches administratives pour les familles, M. le Président signale que l'éligibilité de chaque famille à l'allocation départementale de scolarité et à la bourse nationale est désormais réalisée automatiquement au stade de l'inscription du collégien dans son établissement.

Confirmant les propos de Mme CARON-DECROIX, M. le Président souligne qu'il est possible de solliciter l'État pour étendre son dispositif et insiste sur la stabilisation des tarifs depuis 9 ans.

M. FAUVET soutient que la « cantine à 1 euro » dans le premier degré est efficace, avec une hausse, selon lui, de 20% de fréquentation dans les restaurations scolaires. Il estime qu'une telle mesure représente un levier permettant d'améliorer la situation des familles les plus précaires. Tout en reconnaissant les décisions collectives prises par le Département, notamment pour ne pas augmenter les tarifs des repas, et après avoir salué les dispositifs de bourses départementale et nationale, M. FAUVET considère que la motion propose une « bonne mesure » qui permettrait à toutes les familles d'accéder à un droit auquel elles n'ont parfois pas accès par manque d'information ou par peur d'être stigmatisées.

Mme QUIQUEMPOIS rappelle que le reste à charge des familles bénéficiaires des bourses peut être financé par le Fonds social pour les cantines mis en place dans les établissements scolaires.

Mme MAILLE-BARBARE déplore que le Fonds social pour les cantines soit très peu mobilisé dans les collèges.

M. TONOLLI rappelle que l'objet de la motion visait à engager une réflexion autour d'une tarification de la cantine plus juste par le biais d'un tarif qui pourrait varier compte tenu du quotient familial des foyers afin que la cantine à 1 euro soit réservée aux familles les plus défavorisées. Quant au recours au Fonds social pour les cantines, mentionné précédemment, M. TONOLLI souligne qu'il implique de la part des familles une démarche auprès de l'établissement ce qui peut constituer un frein à l'aide existante. Enfin, il conteste le coût de la mesure estimé à 3 548 756 euros car, selon lui, seules les familles les plus précaires bénéficieraient du tarif à 1 euro ; par ailleurs, il évoque la possibilité d'en compenser le coût par une hausse du tarif appliqué aux familles les plus aisées.

Après avoir réaffirmé le volontarisme du Département qui soutient les familles notamment à travers les dispositifs existants, M. le Président se déclare ouvert à des propositions d'évolution et suggère qu'une réflexion globale soit menée sur le sujet, réflexion qui devra nécessairement tenir compte des contraintes budgétaires qui s'imposent au Département et de l'exigence de qualité affirmée dans le cadre de la confection des repas. Il invite les membres de l'Assemblée à constituer un groupe de travail.

La motion est retirée par M. TONOLLI.

**24.6.9 MOTION – UN PANIER SOLIDAIRE POUR LES JEUNES DE L'ASE QUI VIVENT EN AUTONOMIE – Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, rapporteure, motion adoptée**

Mme QUIQUEMPOIS présente la motion intitulée « Un panier solidaire pour les jeunes de l'ASE qui vivent en autonomie » déposée par le groupe « Gauche démocratique républicaine », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. le Président déclare que les jeunes de l'ASE seront désormais bénéficiaires des paniers solidaires.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LARCHER pour M. DEMULE, Mme KUMM à Mme TEMMERMANN, M. BOULOGNE à M. STOTER.

Il est procédé au vote électronique. La motion est adoptée à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.6.10 VŒU – POUR UN SOUTIEN À L'ASSOCIATION « SAVOIR VERT » - M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, vœu adopté**

M. STOTER présente le vœu intitulé « Pour un soutien à l'association « Savoir Vert » » déposé par le groupe « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. NOIRET précise que « Savoir Vert » est une association qui émane de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, et qu'il conviendra de définir le cadre conventionnel du soutien départemental, à l'instar de ce qui a été fait à l'égard de l'association « Bienvenue à la Ferme » qui œuvre dans la Somme en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Somme.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

*(La séance, suspendue à 16 heures 56, reprend à 17 heures 13).*

Le quorum étant atteint, M. le Président reprend la séance.

#### **24.1.5 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 – Mme Christelle HIVER, rapporteure générale du budget, conclusions adoptées**

M. le Président donne lecture des pouvoirs lui ont été remis : M. HERTAULT à Mme MARTIN, Mme HOLLEVILLE-MILHAT à M. HAUSSOULIER, et Mme SIRE à M. BOUCHY.

Mme HIVER prononce le rapport général dont l'intégralité figure en annexe au présent procès-verbal.

M. FAUVET salue les efforts budgétaires notables qui ont été opérés notamment sur les sujets de l'enfance et de la famille ou au bénéfice des personnes âgées et des personnes handicapées, et souligne la qualité des travaux et des informations précieuses fournis par les services départementaux dans le cadre de la présente session budgétaire. Toutefois, il constate et regrette une résistance de la majorité sur des sujets de fonds comme ceci a été le cas s'agissant des propositions de l'opposition visant à instaurer un Revenu Solidarité Jeunes ou la cantine à 1 euro. M. FAUVET affirme que son groupe continuera, néanmoins, à maintenir la dynamique propice à l'évolution des dispositifs existants. Pour conclure, il annonce que le groupe « La Somme en commun » s'abstiendra sur le vote du budget supplémentaire.

M. le Président considère que l'abstention annoncée par M. FAUVET n'est pas cohérente avec le vote à l'unanimité de l'ensemble des rapports adoptés au cours de la présente session, et considère que cette abstention révèle une posture de l'opposition qu'il regrette. Il réitère sa volonté d'ouverture, comme en témoigne sa proposition d'engager une réflexion sur le sujet de la cantine à 1 euro. M. le Président conclut son propos en soulignant l'ambiance plaisante qui a régné au cours de la présente session.

M. TONOLLI remercie les membres de l'Assemblée pour l'écoute et les échanges constructifs qui ont prévalu au cours de l'examen des rapports et retient que l'amendement et la motion proposés par son groupe ont été pris en compte. Il s'associe à la plupart des mesures présentées lors de cette session, et déclare qu'il votera favorablement ce budget supplémentaire, estimant qu'il n'y a « pas besoin de surjouer l'opposition quand il n'y a pas de raison fondamentale de s'opposer ».

M. le Président remercie M. TONOLLI pour ses propos particulièrement constructifs.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure générale du budget sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 12

NPPV : 0

*(La séance est levée à 17 heures 28).*

.....  
LE PRÉSIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRÉTAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

**Réunion du Conseil départemental des 24 et 25 juin 2024**  
**Compte financier unique 2023 et Budget supplémentaire 2024**

**Discours introductif de Stéphane HAUSSOULIER**  
**Président du Conseil départemental de la Somme**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Sénateur,  
Madame la Députée Européenne,  
Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, *chers collègues*,  
Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous retrouver en séance publique pour entamer ce lundi un moment toujours important pour notre collectivité. Les deux jours qui viennent seront essentiellement consacrés à l'examen du Compte financier unique (le Compte administratif, pour les anciens), au débat et au vote de notre Budget supplémentaire 2024.

Avant d'aller plus loin, **je tiens à adresser mes plus sincères félicitations à Valérie Devaux pour son élection au Parlement européen.**

Valérie, ta détermination et ton engagement ont été justement récompensés. Bien que tu aies quitté tes importantes responsabilités à la Ville d'Amiens, nous sommes ravis que tu aies choisi de continuer à siéger au sein de notre Assemblée départementale.

Tu représenteras notre département avec brio, j'en suis certain. Ta capacité à t'exprimer en plusieurs langues étrangères te permettra de porter avec force et clarté les efforts ambitieux de la France au sein des institutions européennes.

En tant que véritable amie de 40 ans, je suis particulièrement touché et fier de ton parcours. Tu as toujours été une personne importante dans ma vie, et je te souhaite beaucoup de volonté et de force de conviction dans tes nouvelles fonctions. Cette élection honore aussi ta famille, et là où Michel qui m'a tant appris se trouve, ainsi que ta maman Dany, je suis certain qu'ils veillent avec bienveillance sur les pas qui s'ouvrent aujourd'hui devant toi.

Revenons maintenant à l'objet de cette session : le Budget supplémentaire. Il s'agit, pour notre collectivité, d'ajuster les dépenses et les recettes intervenues depuis le vote du Budget primitif. Il permet d'intégrer les résultats constatés de 2023 et de corriger les prévisions du Budget 2024, au gré des dotations ou des effets de conjoncture.

**Mais avant de parler de ce qui va nous animer jusque demain soir, je ne peux faire l'impasse sur la situation nationale et politique actuelle.**

Vous le savez, j'ai toujours veillé à ce que les clivages politiques nationaux ne perturbent pas les débats de notre Assemblée départementale. Cette pensée reste intacte. Nous sommes ici pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants de notre département.

Toutefois, le score inédit de l'extrême droite aux élections européennes du 9 juin dernier est bien plus qu'un signal d'alarme, en Europe mais aussi pour notre pays, notre République et ses valeurs fondamentales.

En responsabilité, je salue le courage du Président de la République d'appeler à nouveau les citoyens aux urnes.

Une question se pose : le Rassemblement national est-il fait pour s'opposer ou pour assumer les politiques qu'il préconise ?

**Oui, nous sommes devant un moment de vérité.**

**Un moment de vérité pour la France, et pour les Français.**

En ces temps particulièrement graves, il est plus que jamais crucial de rappeler ce qui nous unit : **la liberté, l'égalité et la fraternité**. Ces principes, hérités de notre histoire, doivent être défendus avec vigueur face à la montée de la haine et de la division.

Il est de notre devoir, en tant qu'électeurs, et au-delà, en tant qu'élus locaux, de réaffirmer notre engagement en faveur d'une société républicaine, unie et solidaire.

Les élections législatives qui auront lieu les 30 juin et 7 juillet prochains seront bien historiques, à plus d'un titre.

Nous avons le devoir de transmettre à nos enfants une France fidèle à ses idéaux, une France qui reste un phare de la démocratie, une France qui rayonne en Europe et dans le monde.

Le Président de la République, en prononçant la dissolution de l'Assemblée Nationale, acte prévu par la Constitution de notre pays, donne au peuple un rendez-vous d'une particulière importance.

Chacun, en son âme et conscience, devra se déterminer. **Je fais confiance aux citoyennes et aux citoyens, devant ce choix de destin pour notre pays.**

Mais j'affirme que jamais... jamais... nous ne devons céder au découragement face à la colère que nos concitoyens expriment, ni à la facilité face à la menace que l'extrême-droite ET l'extrême-gauche font peser sur la France et la République.

Nous savons que les programmes irréalistes et démagogiques des extrêmes n'engendreront que déconvenues et amertume. **Les extrêmes ne peuvent être la solution à la France.** Nous ne pouvons nous résoudre à laisser leurs idées gangréner pour conduire notre pays à l'abîme.

« C'est dans de tels moments qu'il est surtout nécessaire de concentrer notre vue, de tendre notre volonté, de penser haut et de parler net. »

Ces mots, ce sont ceux du Général de Gaulle.

J'en appelle naturellement au sursaut républicain. C'est le sens de la Tribune que j'ai signé, comme bon nombre d'élus nationaux et locaux. Nous sommes à la veille d'un scrutin dont le résultat pourrait avoir des conséquences néfastes pour l'unité de notre pays, son économie, son influence à travers le monde, mais aussi pour l'avenir de l'Europe.

En 2021, nous avons « chassé » le Rassemblement national de notre Assemblée.

**Et j'en suis fier.**

Nous n'avons pas, non plus, d'élus que je qualifierais d'extrême gauche.

**Et j'en suis fier, aussi.**

Lorsque je regarde aujourd'hui les débats à l'Assemblée nationale, c'est un sentiment de désolation...

Quand je nous regarde, *chers collègues*, je me dis que l'arc républicain que nous représentons dignement sait travailler en bonne intelligence pour prendre des décisions de bon sens et ambitieuses, au service des Samariens.

Les ajustements que la majorité propose à travers ce Budget supplémentaire 2024 ont pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficience de dispositifs en place, d'assurer un meilleur service de proximité, de gagner en réactivité là où c'est nécessaire. **En bref, améliorer le quotidien**, en donnant les moyens aux agents du Département de mener à bien leurs missions.

Il est de notre devoir de les accompagner, encore et toujours, dans l'ambition que nous portons pour la Somme.

**Les résultats du Compte financier unique 2023 nous le permettent, justement.**

En cumulé net, après affectation, le résultat s'élève à **120 millions d'euros, un montant que beaucoup de Départements n'ont pas**. J'ai une pensée pour mon homologue de l'Aisne, aujourd'hui dans l'impasse, ou encore à mon collègue des Pyrénées-Atlantiques qui, lui, vient de prendre par obligation une délibération actant la suspension sans délai de tout soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités.

**La saine et bonne gestion de notre collectivité départementale est reconnue.** Les marges de manœuvre, dégagées hier, nous aident aujourd'hui à préparer l'avenir.

Toutefois, la baisse de nos recettes est particulièrement significative, avec en 2023 une baisse de DMTO de plus de 24% dans la Somme. Cette situation doit nous interroger, en permanence, sur la meilleure gestion possible des deniers publics.

À ce sujet, soulignons une nouvelle fois la relative stabilité des dotations de l'État. Profitons-en, car nous pouvons en responsabilité nous inquiéter des 10 à 20 milliards (si ce n'est plus au final...) que l'État va devoir trouver, et ce, chaque année...

Je vous rappelle que notre collectivité n'a plus d'autonomie sur le plan fiscal, nous n'avons plus la maîtrise de nos recettes. Le versement de dotations prises sur des « fractions de TVA », du fait de l'inflation, nous ont été favorables. Ce n'est plus le cas. La structure des recettes départementales nous expose particulièrement à des retournements de conjoncture. Ayons-le en tête.

Je terminerai ce panorama financier par deux chiffres qui confirment nos engagements en matière de sérieux budgétaire :

- Notre encours de dette est en baisse significative, à 218 millions d'euros (contre 239 M€ en 2023, et 270 M€ au début de notre mandature)

- Et notre capacité de désendettement reste autour de 3 années

Ce résultat 2023 est satisfaisant, et je tiens à saluer l'implication de l'ensemble de la majorité (les Vice-présidents, les présidents de commissions, et tous les élus) qui travaillent chaque jour au service du programme pour lequel cette majorité a été reconduite aux responsabilités.

À nos côtés, je sais pouvoir compter sur une administration efficace qui, tous les jours, toute l'année, se dévoue au bénéfice de nos concitoyens. Sans leur professionnalisme, leur sens du service public, les politiques que nous décidons ici, au sein de cette Assemblée, ne pourraient être mises en œuvre.

Les retours que j'en ai, que nous en avons, sur le terrain soulignent l'excellente qualité du travail effectué par nos quelques 3 000 agents. En votre nom à tous, je tiens à les en remercier très chaleureusement et, avec eux, l'ensemble des directeurs de l'administration, et le premier d'entre eux, en particulier.

**Nous allons ensuite débattre, mes chers collègues, de la manière d'affecter ce résultat.** Il vous est tout d'abord proposé d'augmenter :

- de 14,4 millions d'euros les autorisations de programme en investissement
- et de 2,4 M€ les autorisations d'engagement en fonctionnement

Les inscriptions au titre des recettes de fonctionnement baissent, elles, de 13,5 millions d'euros. Elles anticipent la poursuite de la diminution des DMTO. Les 3 premiers mois de l'année montrent une nouvelle tendance baissière autour de -17%, soit une estimation d'une baisse supplémentaire de -12 M€ pour 2024. C'est loin d'être neutre...

Fort des résultats obtenus, nous vous proposons de réduire l'inscription de l'emprunt d'équilibre du Budget primitif 2024 de 53 millions d'euros.

Notre objectif demeure inchangé : **poursuivre le désendettement de notre collectivité avec un recours modéré à l'emprunt**, notamment auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

Ce choix nous permet de concrétiser sereinement notre plan d'investissement, aujourd'hui et dans les années à venir.

## **2 priorités marquent ce projet de Budget supplémentaire 2024.**

### **Tout d'abord, les solidarités, au sens large.**

Nous serons appelés à approuver les modalités du « Contrat local des Solidarités 2024-2027 » avec l'État, qui s'engage financièrement auprès du Département sur des priorités communes que nous avons identifiées.

Ensuite, le Budget « Enfance et famille » augmente, encore, de 5,9% avec près de 6 millions d'euros supplémentaires mobilisés. Le Département est particulièrement attentif à trouver des solutions pour les publics dont nous avons la responsabilité (les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans).

Le nombre d'enfants confiés et de mineurs non accompagnés (MNA) est en constante augmentation. Nos dispositifs sont sans cesse adaptés pour répondre aux besoins mais demeurent en extrême tension.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux professionnels, au sein de nos équipes ou chez nos partenaires, qui assurent leurs missions avec engagement, dans un contexte difficile. Je suis fier de voir des jeunes majeurs réussir, grâce à notre accompagnement.

Afin de mettre en cohérence l'augmentation constatée du coût du logement avec les critères d'éligibilité au FSL pour les ménages précaires bénéficiaires, nous proposons d'augmenter le taux d'effort au logement (TEL), permettant à un plus grand nombre de ménages de bénéficier des aides du Département

versées aux bailleurs sociaux avec lesquels nous avons signé une charte de partenariat et d'engagement en faveur du logement social.

Côté autonomie et handicap, nous poursuivons la démarche de préfiguration du Service public départemental de l'autonomie (le SPDA) pour lequel le Département a été retenu par la CNSA. Nous inscrivons les crédits nécessaires à la mise en œuvre des heures de lien social. Nos seniors et personnes en situation de handicap doivent savoir qu'ils trouveront au Département une collectivité engagée pour mieux-vivre et bien vieillir, à domicile comme en établissements.

Dans le domaine de la santé, nous lançons un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'une mutuelle santé solidaire, en lien avec la Ville d'Amiens, qui permettra aux Samariens de bénéficier de tarifs plus avantageux pour leur couverture santé. C'est un nouvel engagement de la majorité que nous honorons.

**Ce Budget supplémentaire 2024 met également en avant l'action du Département en matière d'aménagement du territoire.**

Nous inscrivons notre engagement financier pour la liaison TGV Picardie-Roissy, donnant à Amiens un nouvel avantage pour son développement d'ici fin 2026.

Avec l'arrivée de la Flamme olympique dans la Somme (le 4 juillet) et des Jeux de Paris, nous poursuivons notre politique d'appui en matière de création ou de rénovation d'équipements sportifs. Pour répondre aux projets des communes, 10 millions d'euros supplémentaires sont débloqués. Cet effort, important, se veut un « héritage » des Jeux pour mettre toujours plus de sport dans le quotidien des Samariens.

Je rappelle que la démarche de redéfinition de notre politique territoriale est lancée. Vous êtes naturellement mis à contribution. Votre regard est essentiel

et je compte sur vous pour co-construire, d'ici le Budget primitif 2025, cette nouvelle politique d'appui aux territoires.

*Je tiens à exprimer ma solidarité avec les communes qui, en mai, ont connu des épisodes météorologiques inédits. Le Département a mis en place un Fonds exceptionnel pour les aider dans leurs travaux.*

Pour les sinistrés, nous créons un fonds exceptionnel pour leur apporter une aide forfaitaire de 380 € afin de prendre en charge des frais de franchise de leurs assurances, en lien avec la Région Hauts-de-France qui prendra en charge 50% de ce montant.

Cette aide est également étendue aux sinistrés des communes de la côte picarde, reconnues en état de catastrophe naturelle après les inondations de novembre 2023.

Parfaite transition pour évoquer le soutien au SDIS 80 : nous inscrivons des crédits d'investissement complémentaires pour l'acquisition de pompes de grande capacité, compte-tenu des besoins identifiés dans le SDACR et du contexte climatique nécessitant ce renfort en moyens.

*Sur le SDIS, d'ailleurs, je compte sur un vote unanime de notre Assemblée départementale pour apporter un soutien indéfectible aux sapeurs-pompiers de la Somme, face aux agressions dont ils sont trop souvent victimes. Il faut envoyer un message fort pour que les sanctions soient à la hauteur de ce fléau.*

D'autres sujets vont animer cette session, notamment les choix stratégiques concernant l'Historial de la Grande Guerre de Péronne et de Thiepval, et l'inscription de 11 sites mémoriels de la Somme au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

**Nous devons redonner à ce site historique majeur la notoriété et l'attractivité qu'il mérite.**

**C'est notre responsabilité**, et nous mettrons les moyens nécessaires pour atteindre nos objectifs, en collaboration avec nos partenaires locaux.

**Je souhaite également évoquer les ressources humaines, avec Christelle Hiver à mes côtés**. Je souligne son engagement permanent et son écoute sur ces sujets depuis 2015.

Plusieurs dispositifs seront mis en place ou renforcés pour nos agents, comme l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant, l'adhésion du Département à une convention de participation pour une complémentaire santé plus avantageuse, et une augmentation de 10 € par mois de la participation de la collectivité. Ces mesures concrètes visent à améliorer le leur pouvoir d'achat de nos agents.

Enfin, le Département confirme son ambition en matière d'apprentissage, que je considère comme une voie d'excellence, avec l'objectif de 100 apprentis dans les effectifs de l'administration à compter de septembre 2024.

--

Voilà, Mesdames, Messieurs, *chers collègues*, avant de laisser la parole aux différents groupes de notre Assemblée, je vous invite à réfléchir et vous positionner dans le cadre de ce Budget supplémentaire 2024.

Ces nouveaux crédits permettront à notre collectivité d'assurer pleinement ses missions de proximité, de solidarité et d'action, renforçant ainsi notre volonté de porter nos ambitions.

Avec positivité et optimisme, en ces temps politiques troublés, je vous souhaite deux belles journées de travail au service des Samariens, dans la sérénité, le dialogue et l'échange. Je vous remercie.

**BS CD80 – 24/06/24**

**Intervention Frédéric Fauvet, Président du groupe La Somme en commun**

Félicitations à Valérie Devaux pour son élection au Parlement Européen.

Le Compte Financier Unique, et dans le prolongement ce budget supplémentaire, sont l'occasion chaque année de vérifier la réalité de notre action et la sincérité de nos prévisions budgétaires.

Au moment où nos concitoyens sont de plus en plus confrontés aux difficultés, de nombreux indicateurs liés à la pauvreté en témoignent, j'ai à nouveau l'impression que le Département de la Somme n'a pas pris, ou n'est plus capable, de prendre la mesure des choses et de certaines situations.

Alors que nous devrions soutenir fortement les plus fragiles, confrontés aux fins de mois difficiles et oubliés du système, nous continuons de cagnotter. Alors que nous devrions investir et préparer l'avenir, nous sommes étouffés et freinés par une prudence excessive.

Même si notre épargne se dégrade, même si les droits de mutation reculent, dans des proportions moindres qu'envisagé, même si nous avons recours à l'emprunt, dans une mesure moindre que prévue, nous accumulons les excédents : notre excédent net dépasse les 120 millions d'euros. La prudence envisagée et imposée lors de l'élaboration de notre budget primitif est à nouveau démentie.

Comme l'année précédente, je continue de m'interroger sur notre capacité à mettre en œuvre nos politiques et nos dispositifs. 2 exemples pour illustrer cette interrogation :

- Nos dépenses réelles d'investissements baissent de 5 % malgré une hausse des recettes
- Concernant les aides individuelles en direction de nos habitants les plus fragiles, la situation du FSL au 31 décembre 2023 est encore plus surprenante que l'an dernier. Malgré des critères légèrement assouplis, nous avons dû refuser plus de 300 dossiers et le FSL dégage même un excédent record de plus d'1,5 million d'euros ! J'avais déjà manifesté ma surprise l'an dernier avec un résultat d'1 million : force est de constater que quelque chose ne fonctionne pas ....

Nos travailleurs sociaux, nos équipes du département sont-ils encore dimensionnés pour faire face ? L'éloignement de nos structures sociales, avec la disparition de la moitié de nos CMS, contribue aussi certainement à rendre les dispositifs moins accessibles, comme la dématérialisation croissante de toutes les procédures ...

Je n'ai pourtant pas l'impression que la situation sociale des habitants se soit significativement améliorée.

Les chiffres sont terribles.

Les dernières statistiques de l'INSEE dans notre région parlent d'elles-mêmes :

- **17,2% de la population des Hauts-de-France vit sous le seuil de pauvreté**, contre 14,4% en France métropolitaine.

Les Hauts-de-France sont la deuxième région de France métropolitaine la plus exposée à la pauvreté monétaire derrière la Corse. Plus d'un million de personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

- Plus d'une personne sur trois vivant dans une famille monoparentale se situe sous le seuil de pauvreté. C'est 6 points de plus que la moyenne nationale.
- Les plus jeunes sont également particulièrement exposés à la pauvreté dans la région : 28,3% de la population des ménages des Hauts-de-France dont le référent a moins de 30 ans sont sous le seuil de pauvreté monétaire, contre 22,4% en France métropolitaine.

Avec les autres groupes de l'opposition, nous faisons des propositions pour tenter de lutter contre cette situation :

- En aidant le financement de l'acquisition des véhicules pour les associations caritatives
- En accélérant la transition énergétique des logements
- En expérimentant un Revenu Solidarité Jeunes
- Sur la cantine scolaire, avec un tarif très social à 1 euro
- En élargissant la distribution des paniers solidaires aux jeunes de l'ASE en autonomie

Nous espérons être entendus et que nos travaux permettront de construire des réponses fortes et innovantes.

Mais notre capacité à faire risque d'être entravée par ce qui se joue ces prochains jours. En effet le Président de la République, en prononçant la dissolution de l'Assemblée Nationale, a pris le risque de faire accéder l'extrême-droite au pouvoir. Cette fébrilité d'Emmanuel Macron et cette élection organisée dans l'urgence menacent notre pacte républicain.

Nous avons proposé de soumettre à l'Assemblée Départementale une motion réaffirmant notre inquiétude et notre volonté commune de faire barrage à l'extrême-droite.

Le Président Haussoulier a préféré ne pas accepter cette clarification, au motif que rien ne concernait les politiques départementales.

Je vous fais grâce des nombreux vœux ou motions adoptés par le passé sur la situation internationale ou sur des compétences qui ne concernaient pas le Département.

Je pense au contraire qu'avec cette perspective dangereuse, nous sommes parmi les premiers concernés si le Rassemblement National prend le pouvoir et applique son projet :

- Comment ferons-nous pour protéger et accompagner les mineurs ou les majeurs isolés ?
- Qui acceptera de mettre en œuvre la préférence nationale dans les politiques de logement ou de santé ?
- Comment pourrions-nous accepter d'être associé à des politiques discriminatoires ou à une prise en main idéologique du système éducatif ?
- Comment interviendrons-nous auprès des femmes en difficulté, pourrions-nous continuer à soutenir les programmes de contraception ou de droit à l'avortement ?
- Comment préparer l'avenir de nos territoires, engager la nécessaire transition écologique avec un gouvernement climatosceptique et anti-environnement ?

Nous sommes concernés. Nous sommes même très concernés.

Quelques minutes après ce refus de consulter l'Assemblée départementale sur cette question fondamentale, le Président Haussoulier nous transmettait une proposition de signature d'un texte renvoyant dos à dos les « extrêmes ».

Je peux parfois comprendre les excès liés aux campagnes électorales. Mais cette position qui consiste à renvoyer les uns et les autres dos à dos n'est pas à la hauteur, n'est pas responsable.

Nous serions donc une bande d'islamo-gauchistes qui met en danger la République ? Nous menacerions donc la démocratie et la cohésion de notre République ?

Si certains ont perdu leurs points de repères, je vous enjoins à ne pas mélanger avec facilité les engagements des uns et des autres.

Si vous ne partagez pas notre volonté de transformer la vie de nos concitoyens, si nous ne sommes pas d'accord sur la réévaluation du montant du SMIC ou la réforme de l'assurance chômage, le Front Populaire s'inscrit pleinement dans le cadre démocratique et républicain de notre vie politique.

Si certains hurluberlus isolés chez nous font du commerce électoral communautaire nous le condamnerons sans réserve. Cela ne peut servir de prétexte à ne pas prendre vos responsabilités.

Avec le Rassemblement National, nous parlons d'une formation politique fondée par d'ancien Waffen-SS, nous parlons d'une formation politique plusieurs fois condamnée pour incitation à la haine raciale, négationnisme ou racisme. Nous parlons d'un mouvement allié sur le plan européen et international à des mouvements fascistes ou néo-nazis. Dans de nombreux pays, comme dans notre histoire, à chaque fois que l'extrême-droite a pris le pouvoir de façon démocratique, elle a toujours eu des difficultés à le rendre aussi démocratiquement.

Je sais que nombre d'entre vous ont pris leurs distances avec la « ciottisation » de certains esprits et les aventures dangereuses.

De notre côté, comme à chaque fois, nous prendrons nos responsabilités. Nous ferons barrage, nous nous opposerons toujours à l'extrême-droite. Sans calcul, sans faiblesse.

Voilà ce que disait Martin NIEMÖLLER, rescapé du camp de concentration de DACHAU en 1945 :

« Quand ils sont venus chercher les communistes, je n'ai pas protesté parce que je ne suis pas communiste.

Quand ils sont venus chercher les Juifs, je n'ai pas protesté parce que je ne suis pas Juif.

Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai pas protesté parce que je ne suis pas syndicaliste.

Quand ils sont venus chercher les catholiques, je n'ai pas protesté parce que je ne suis pas catholique.

Et lorsqu'ils sont venus me chercher, il n'y avait plus personne pour protester. »

Merci de votre attention.

**Discours Angelo Tonolli – session du 24 juin 2024**

Je voulais au nom du groupe Avenir Solidaire et Durable revenir sur le contexte politique extrêmement particulier que nous vivons et qui est complètement inédit. Avec la décision incendiaire du Président de la République de s’amuser avec nos institutions comme un enfant déciderait de casser son jouet plutôt que de le partager. Une décision irréfléchie qui met en péril notre République qui, de l’avis même de ses collaborateurs, était une décision individuelle prise au plus mauvais moment à la veille des Jeux olympiques où nous allons recevoir le monde entier. Le tout dans un délai de trois semaines qui vraisemblablement ne respecte pas les conditions fixées par notre Constitution pour tenir des élections. Et qui met l’ensemble des partis et des élus dans une situation de stress et d’embarras face à ce qui peut s’apparenter comme une déferlante de l’extrême droite aux prochaines élections législatives. Une déferlante face à laquelle nous aurons bien du mal à lutter, à faire front commun, face à toutes les formes de racisme, d’homophobie et d’antisémitisme. Il y a un risque majeur de voir dans ce pays toutes les énergies noires se libérer, de voir des relents qu’on a longtemps cru endormis se réveiller et de voir ces vieux démons se propager avec une victoire de l’extrême droite.

Et si tel était le cas, tout le travail effectué ici dans cette assemblée départementale, tout ce travail de pacification, tout ce travail de modération fait en tant qu’élus locaux sera balayé. Puisque nous sommes au contact de la population, nous ne pouvons pas dire que nous ne l’avions pas vu venir ce risque de l’extrême droite. Cela fait des années que nous mettons en garde. Cela fait des années que nous disons qu’il va falloir l’entendre.

Il ne faut pas croire que le racisme est l’unique moteur du vote en faveur du Rassemblement national. C’en est un. C’est un moteur puissant. Mais c’est loin d’être le seul. Le mépris du Président de la République, depuis son élection, est également un moteur puissant. Son refus d’écouter les doléances des Français à la suite de l’épisode des gilets jaunes a été un moteur puissant du vote en faveur du RN. Son manque d’empathie, ses nombreuses phrases malheureuses et sa façon de mener la réforme des retraites l’an dernier ont tous joué en faveur de cette contestation de plus en plus puissante et ont nourri les 42% de vote RN dans notre département aux élections européennes.

Il faut également souligner la nécessaire revalorisation du travail. Depuis quelques jours, nous sommes repartis en campagne. J’y participe en faisant du porte-à-porte. Un sentiment d’injustice revient en permanence. Une dame avec qui je discutais cette semaine dans le quartier des Provinces à Abbeville - dans votre canton Monsieur le président – me faisait part du sentiment d’injustice qu’elle vivait en ayant commencée à travailler à 16 ans. Elle a cotisé sans discontinuer comme ouvrière à l’usine puis auxiliaire de vie sociale toujours à temps plein. Aujourd’hui, elle touche 1030 euros de retraite après être partie à 62 ans et avec 46 annuités. 1030 euros de retraite. Voilà quelque chose qui provoque la colère. Une colère extrêmement puissante.

Il est nécessaire, comme le Front populaire le propose pour ces élections législatives, de revaloriser le smic à 1600 euros et de faire en sorte qu’aucune retraite à taux plein soit en dessous du smic. Voilà une mesure de justice sociale dont nous avons absolument besoin dans le pays pour calmer cette colère et le sentiment d’injustice parfaitement légitime.

Ensuite, il est nécessaire de réaffirmer la présence de l’Etat dans nos territoires. Comment ne pas comprendre que dans les quartiers comme dans les campagnes on puisse se sentir oubliés, délaissés par l’absence de l’Etat et de nos institutions ? Encore une fois, cette année, on ferme une école à Noyelles-sur-Mer dans notre canton. Malgré le fait que le Président de la République se soit engagé pour qu’il n’y ait plus une fermeture d’école contre l’avis du maire. Alors que d’autres solutions auraient pu être étudiées. Même si on nous promet que cela ne peut plus arriver, on ferme encore des écoles. Quand les institutrices et les élèves de l’école sont venus aux Archives départementales déposer les

archives de l'école, nous avons été témoins des larmes des enfants. Et derrière les larmes des enfants, il y a vraisemblablement un vote de colère des parents quand on voit les résultats des élections à Noyelles-sur-Mer. Il y a un lien évident entre la désertion de l'Etat et de toutes ses formes dans le territoire et les résultats électoraux que nous constatons.

En tant que collectivité territoriale, nous ne pourrons pas tout. Nous ne pourrons pas seuls pallier et corriger les défaillances de l'Etat et ces injustices. Si nous subissons de plein fouet les conséquences des coups de poker et des coups de billard à trois bandes qui sont fait à la tête du pays, nous l'avons vu venir car nous sommes sur le terrain.

Nous nous en doutions de cette puissante vague de colère. Et c'est à nous, encore une fois, de faire le tampon entre la colère des habitants du département et les institutions. C'est à nous aussi de trouver des solutions concrètes pour essayer d'améliorer un petit peu le quotidien des Samariennes et des Samariens. Et je me félicite de voir des éléments dans ce budget supplémentaire de nature à améliorer la vie des habitants de ce département. Les 10 millions d'euros supplémentaires pour les équipements sportifs, c'est quelque chose qui améliore concrètement la vie des habitants. La revalorisation du taux d'effort au logement qui va permettre de mieux répondre aux demandes d'aide dans le cadre du FSL, c'est également de nature à améliorer le quotidien. La mutuelle sociale, là aussi, c'est également de nature à améliorer le quotidien. L'aide que nous proposons à l'acquisition de véhicule pour les associations caritatives, si elle est reprise, ce sera de nature à améliorer le quotidien de nombreux habitants du département.

Alors nous ne changerons pas tout à nous seuls, l'Etat a la plus grande part de responsabilité. Je crois qu'aujourd'hui j'ai davantage envie de souligner ce qui peut nous rassembler plutôt que ce qui peut nous diviser. Puisqu'il y a nul besoin de polariser à l'extrême le débat public dans ce pays. Il y a une menace bien réelle et on sait de quel côté cette menace arrive. J'espère sincèrement que la raison primera les 30 juin et 7 juillet prochains et que vos consignes seront claires. Les nôtres le seront.

**CFU & Budget Supplémentaire 2024 – Conseil  
départemental de la Somme**

**Discours du Groupe Somme Droite, Centre et  
Indépendants**

**Lundi 24 juin 2024**

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et agents  
des services départementaux,

Mesdames, Messieurs,

Grâce à cette session du Budget Supplémentaire,  
l'occasion nous est donnée de vous présenter de  
nouvelles mesures ambitieuses et donc de  
soumettre à votre approbation, des investissements  
nécessaires et importants, pour le devenir de notre  
territoire et la qualité de vie de ses habitants.

Si nous sommes en capacité aujourd'hui de vous présenter toutes les mesures à venir, c'est bien sûr grâce au travail engagé par la majorité départementale, qui sait depuis 2015, gérer les finances de collectivité permettant ainsi à notre Département de pouvoir investir massivement, et pour tous ! Ce n'est pas toujours simple, les discussions sont parfois nourries, mais c'est en étant courageux que nous permettons à notre collectivité ambitieuse, d'être tournée vers l'avenir. Et ce ne fut pas toujours le cas par le passé !

Les mesures qui vous seront présentées durant ces deux jours de session sont le fruit d'un travail de fourmis, d'une réflexion menée entre les élus de la majorité, avec l'appui des services de la collectivité que nous tenions à remercier, mais aussi des différentes rencontres avec les habitants, les associations, les élus locaux, les personnels du Département...

Une fois de plus, vous aurez l'occasion, au travers de cette session de remarquer, que nous croyons en la politique que nous menons !

**Pour la section « investissement »**, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des nouvelles mesures, mais sachez que nous vous proposerons **+14,4M€** en Autorisations de Programme et concernant les crédits de paiement, le solde des dépenses nouvelles proposées s'élève à **+ 29,8M€**.

Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de souligner quelques-unes de ces mesures :

**En cette année des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, et fort du succès du dispositif de financement des équipements sportifs, nous abonderons cette enveloppe de 10 M€ pour la porter à 24 M€ dans le cadre de la labellisation Terre de jeux 2024. C'est à coup sûr la première fois que notre collectivité participe**

autant au développement et au rayonnement du Sport sous toutes ses formes. Nous souhaitons favoriser la pratique du sport, pour tous, partout dans le Département.

Toujours dans le domaine de l'aménagement du territoire, nous sommes heureux de soumettre à votre approbation **+3,85 M€ pour le Fonds d'Appui en faveur des communes, +2 M€ pour les dispositifs d'aide à la vidéoprotection et l'éclairage public, +1 M€ pour le Fonds d'Appui en faveur des Intercommunalités et +1 M€ pour le soutien aux communes reconnues Petites Villes de Demain et des autres bourgs structurants en crédits de paiements.**

J'aimerais également souligner que nous allons inscrire **+ 150 000 €** en crédits de paiements afin de permettre au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) **d'acquérir des pompes « inondations »**, conçues pour garantir une haute

**performance d'assèchement de surface.**

Équipements ô combien essentiels pour l'exercice de leurs missions, qui sont précieuses et décisives pour la sécurité de nos concitoyens.

Que l'ensemble des pompiers de la Somme soient ici et publiquement remerciés !

**Pour la section de fonctionnement**, les Autorisations d'engagement sont, quant à elles, majorées de **2 377 000 €**.

**Comme précédemment, je ne vous dresserai pas une liste complète des mesures mais je tiens à souligner d'une part l'abondement de 600 000 € de l'Autorisation d'Engagement de 7 820 000 € afin d'augmenter de 60 places supplémentaires le dispositif LAMIE (Accueil de Mères Isolées avec Enfants) et d'autre part, une nouvelle AE de 1 332 000 € dans le cadre du contrat local des solidarités 2024 – 2027.**

Certains diront que ce n'est pas encore suffisant, mais force est de constater que nous agissons, avec les moyens qui sont les nôtres

Concernant les crédits de paiement en fonctionnement, ce budget supplémentaire de **18 492 667 €**, est marqué par l'inscription de **+ 450 000 € pour le financement de l'aide à la vie partagée (AVP) dans le cadre de l'habitat inclusif**, ou bien encore de **+ 1,5 M€ pour assurer jusque fin 2024 la mise à l'abri des personnes se présentant comme privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille** dans le département, et de **+ 445 000 € pour les aides extra légales de la PCH** (aide à la parentalité, soutien à l'autonomie et l'aide au répit) à la suite des régularisations de dossiers et de la hausse du nombre des bénéficiaires.

**Malgré une baisse constante des recettes** comme celle de 12 M€ des droits de mutation, /es

*trois premiers mois de l'année montrant une nouvelle tendance baissière autour de 17%, ou encore une **diminution de 546 000 € pour la Dotation Globale de Fonctionnement au vu du montant notifié en 2024**, vous pouvez remarquer à travers les quelques exemples cités précédemment que le Conseil départemental de la Somme a **encore de l'envie mais aussi la force et la capacité d'investir massivement pour toutes les communes et tous les samariens**. Si nous sommes capables de le faire, c'est que nous gérons le budget de manière raisonnable ! **Sans démagogie et sans gabegie financière**.*

Chers collègues, au regard des inscriptions proposées et de la reprise du résultat de 2023, mais également des conditions financières du marché, nous proposerons de fixer le montant maximal de recours à l'emprunt pour 2024 à 35 M€ *(je souhaitais revenir un instant sur cet aspect, qui a été source de discussions, lors du Budget Primitif !)*.

Je tiens, au nom du groupe, à **remercier une fois de plus l'ensemble des personnels du Conseil départemental de la Somme.**

En effet, toutes et tous, œuvrez au quotidien pour venir en aide et accompagner les habitants de notre Département. Soyez ici pleinement et vivement remerciés par chacun des membres du Groupe pour votre dévouement.

La période que nous sommes en train de traverser est inédite. Elle l'est pour les élus que nous sommes, mais aussi et surtout pour l'ensemble des Français. **À notre niveau, soyons toutes et tous courageux, mais surtout honnêtes et humbles.**

La défiance des citoyens à l'égard des élus est de plus en plus grande, revenons donc à l'essentiel, comme nous le faisons avec les politiques départementales.

Monsieur le Président, chers collègues, les élus du Groupe Somme Droite, Centre et Indépendants sont fiers du travail engagé par toute notre majorité, fiers des orientations choisies et qui seront proposées lors de cette session. Nous serons toujours vigilants quant au bon équilibre et au bon développement de notre Département. Nous sommes ici pour représenter nos cantons, mais aussi et surtout pour **défendre et protéger les intérêts de chacune et chacun des samariens.**

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président,  
Mes chers collègues,

Il est évident que nous partageons tous ici le même sentiment ce matin. Alors qu'une crise de confiance profonde et inquiétante s'est installée dans le pays, il nous revient, collectivement, de redoubler d'efforts, de travailler sans relâche, d'être plus que jamais à l'écoute et de continuer à tout mettre en œuvre pour obtenir des résultats qui amélioreront substantiellement et durablement la vie des habitants de ce département. C'est notre rôle premier. C'est ce qu'on attend de nous.

Le budget supplémentaire de 2024 marque en ce sens une étape importante pour notre collectivité, elle qui est à mi-chemin du mandat et donc de la responsabilité que nous ont confié les samariens.

Un grand nombre d'engagements ont déjà été tenus mais en élus de terrain, conscients des difficultés rencontrées par un grand nombre de concitoyens, conscients des enjeux de demain ou soucieux de répondre aux situations parfois urgentes et inopinées, nous proposons de continuer d'agir et de nous adapter, avec pragmatisme et responsabilité. Avec solidarité.

C'est ainsi que nous avons voulu la création d'un fonds de secours exceptionnel destiné à apporter une aide immédiate et concrète aux foyers sinistrés par les récentes crues, inondations et coulées de boues : 13 communes avaient été affectées en novembre 2023 et 6 en mai 2024. Chaque foyer samarien touché recevra une allocation de 380 euros pour aider à couvrir les frais de franchise de leur assurance.

L'ensemble des élus du groupe Unis pour la Somme tient à ce propos à saluer l'engagement remarquable de toutes celles et ceux qui ont été aux avants postes, nuit et/ou jour pour faire face à ces événements climatiques souvent violents et imprévisibles. Un mot particulier pour les agents du département et pour les pompiers qui ont une nouvelle fois démontré leur dévouement, eux qui subissent trop souvent des violences et dégradations totalement injustifiées. Nous avons la responsabilité de les défendre et de les protéger. C'est le sens du vœu, le Président l'évoquait, que nous vous proposerons d'adopter lors de cette session.

Il y a 3 ans, le Président Haussoulier fixait un cap : mettre au cœur de notre action le soutien aux plus fragiles en cherchant continuellement des solutions toujours plus innovantes.

Nous l'avons vu récemment avec les premières distributions de plus de 19 000 « paniers solidaires » composés à 100% de produits locaux, en appui de SOLAAL et de la Chambre d'agriculture, mais aussi avec la 2ème édition du Village des aidants qui s'est déroulé sur 3 jours, en 3 endroits du département et qui a connu un grand succès.

C'est aussi le cas de la signature de la charte partenariale avec les bailleurs sociaux, l'approbation de l'appel à manifestation d'intérêt « Mutuelle santé départementale solidaire », ou encore l'accompagnement rénové des allocataires du RSA qui s'étend,

avec des résultats très encourageants : notre département est le 2e de France à avoir le taux de retour à l'emploi durable le plus élevé : sur 962 allocataires entrés en accompagnement, 343 ont retrouvé un emploi (soit 39 % contre 29 au niveau national).

Des moyens supplémentaires conséquents sont également mobilisés pour faire face aux besoins toujours plus importants des secteurs de l'insertion sociale, l'accueil d'urgence, l'aide aux personnes en situation de handicap, ou encore la protection de l'enfance avec un nombre toujours en hausse d'enfants placés, qui s'élève aujourd'hui à 2 186. Face à cette situation, nous avons entrepris plusieurs actions significatives depuis janvier et nous savons pouvoir compter sur l'engagement sans failles des élus, des agents, des familles.

En parallèle, un plan de contrôle des crèches a été instauré pour assurer la sécurité et la qualité des services de nos enfants. Nous avons supprimé les listes d'attente pour l'Aide Médicale Opportune (AMO), garantissant un accès immédiat aux services de soutien. À l'Est, nous avons inauguré une nouvelle Maison des Adolescents (MDA) qui se déplace chaque semaine au plus proche des habitants pour répondre aux questions et aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge.

Nous poursuivons notre engagement dans la lutte contre le harcèlement scolaire, la promotion de la santé préventive, et la prise en charge des 1000 premiers jours avec un lieu de ressource pour les parents. Nous renforçons l'accueil familial et recrutons des infirmières psychiatriques dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS).

Plus de 50 bancs rouges, 51 précisément ont été installés dans divers lieux publics, symboles de notre engagement contre les violences faites aux femmes mais surtout utiles à celles qui pourraient en avoir besoin. Un sujet qui je le sais, tient particulièrement à cœur aux élus de cette assemblée. Ces bancs rouges sont, pour les maires de certaines communes, le premier geste, le premier acte qui leur ait été permis de réaliser concrètement pour agir contre ce fléau et ainsi peut-on espérer et leur témoignage en atteste, un pied à l'étrier à des actions futures qu'ils aimeraient pouvoir mener.

Mes chers collègues, chaque visite dans nos cantons nous montre l'impact de nos investissements. L'exemple le plus récent, celui d'hier, à Querrieu, lors de :

- l'inauguration du terrain synthétique de la commune que nous avons fortement soutenu financièrement,
  - lors du cinquantenaire du club que nous soutenons dans son fonctionnement annuel
  - ou lors du championnat des Hauts-de-France cycliste qui a réuni plus des centaines de coureurs, de familles et de bénévoles et pour lequel le département a voté une aide à l'organisation de la manifestation à hauteur de 1 500 euros.
- > Eh bien chaque jour, dans les communes de la Somme, le département est là.

Chaque jour, des milliers de personnes bénéficient des investissements réalisés - comme des dispositifs spécialement créés qui leur sont dédiés - qui transforment nos

villages et améliorent leur attractivité en soutenant leur développement. Les euros investis sont des euros utiles, ce sont des euros qui servent quotidiennement.

Je souhaite remercier ici les élus de l'exécutif qui s'impliquent avec rigueur, avec simplicité et humilité, les présidents de commission, les élus de la majorité mais les élus de toute cette assemblée, tous bords confondus qui chaque jour, au-delà de leur sympathie, sont présents sur le terrain, honorent et défendent l'action du département. J'ai remarqué, depuis des mois, qu'il n'est pas rare que lors d'une manifestation, d'une inauguration, d'une assemblée générale ou lors de quelque événement qu'il soit, nous soyons plusieurs - et parfois nombreux - à représenter la collectivité. Cela veut aussi dire quelque chose ; cela montre des choses. Savoir prendre les décisions qui vont dans le sens de l'intérêt général, c'est à mon sens, la voie que nos concitoyens recherchent, c'est celle que nous avons choisi, dès le début.

Bonne session à tous et bel été dans la Somme, nous avons beaucoup travaillé pour qu'il soit animé, festif et populaire ! Merci aux agents qui sont et seront mobilisés pour la réussite des nombreuses actions que nous portons, partout sur le territoire et pour les en remercier mais aussi pour qu'ils puissent eux-même participer, le 4 juillet prochain, à la fête olympique dans la Somme, nous sommes très heureux de leur offrir, sous l'égide de Christelle Hiver et de Boris Courbaron, une journée de RTT. Cette journée du 4 juillet - comme celle du 26 août - durant lesquelles flammes olympiques et paralympiques traverseront notre département - ces deux journées feront date et nous pouvons être fiers de participer à cet événement planétaire que la France attendait depuis 1 siècle.



**SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 2024**

**Question orale  
à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme**

Dans le cadre de la session du Conseil départemental de la Somme des 24 et 25 juin 2024, je me permets de vous interroger afin de compléter l'information des élus départementaux et de l'assemblée départementale sur la participation financière de la collectivité liée aux frais de justice.

Actuellement, il existe plusieurs procédures judiciaires concernant les élus de l'Assemblée départementale.

Pouvez-vous nous dire s'il y aura un impact financier sur la collectivité avec une éventuelle prise en charge des frais d'avocat et de justice ?

Vous remerciant par avance de l'attention portée à cette demande, je vous prie, Monsieur le Président du Conseil départemental, d'agréer mes salutations distinguées.

**Frédéric Fauvet**

**Budget supplémentaire – 24 et 25 juin 2024**

**Aide pour financer les véhicules des associations caritatives**

*Amendement présenté par le groupe Avenir solidaire et durable.*

Lors de la session du 18 septembre 2023, le Conseil départemental a voté le renforcement du soutien aux associations caritatives. Une enveloppe de 50 000 euros avait été débloquée pour soutenir exceptionnellement Les Restos du Cœur, le Secours Populaire, le Secours Catholique, la Croix-Rouge Française et la Banque alimentaire de la Somme.

A l'occasion de la Commission permanente du 6 juin 2024, la subvention exceptionnelle de 10 000 euros au bénéfice de la Banque alimentaire de la Somme et du Secours Populaire a été prolongée pour l'année 2024.

Malgré ce coup de pouce nécessaire, la situation financière des associations à vocation sociale reste précaire face à l'inflation. L'un des principaux postes de dépenses de ces associations réside dans le transport. En effet, le véhicule est primordial afin d'acheminer les denrées alimentaires, les vêtements ou le mobilier entre les fournisseurs, les différents espaces logistiques des structures associatives et les logements des bénéficiaires. Or l'achat et l'entretien d'un véhicule ainsi que le coût du carburant peuvent freiner la mission de ces associations.

Dans un contexte social difficile où le rôle des associations caritatives qui viennent en aide des familles extrêmement précaires sur le territoire samarien est salué par tous, le Département doit protéger ces associations.

C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Somme s'engage à :

- **Mettre en place un dispositif d'aide au financement des véhicules des associations à vocation sociale**

Il convient donc de procéder à l'ajustement budgétaire suivant :

- Section d'investissement : ajouter 50 000 euros au programme 0402002 « Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) »
- Section d'investissement : réduire 50 000 euros au programme 0701 « Aménagement du territoire »

Angelo Tonolli

Esran Ercan

Julie Vast

Laurent Beuvain

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a few sharp, intersecting strokes on the right.

**Frédéric Fauvet**

A handwritten signature in purple ink, featuring a series of connected, somewhat horizontal strokes with a small loop at the beginning and a long, straight underline at the end.

**Zohra Darras**

**Réunion du Conseil départemental des 24 et 25 juin 2024**  
1<sup>ère</sup> commission

**Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme,  
Somme droite, centre et indépendants, ainsi que Frédéric Demule et Wilfried Larcher**

**Face aux agressions, soutien total à nos sapeurs-pompiers !**

Ces dernières semaines, plusieurs sapeurs-pompiers de la Somme ont été victimes d'agressions verbales, voire physiques, lors de leurs interventions. Ces actes inacceptables ne peuvent et ne doivent être tolérés sous aucun prétexte.

Par ce vœu, nous tenons à exprimer notre plein et entier soutien à nos sapeurs-pompiers. Qu'ils soient volontaires ou professionnels, ils accomplissent chaque jour et chaque nuit des missions indispensables à la sécurité des personnes et des biens de notre département.

Qu'il s'agisse de lutter contre les incendies, de secourir les victimes ou d'intervenir lors de catastrophes naturelles, leur engagement est essentiel. Il est inconcevable qu'ils soient victimes de violences alors qu'ils œuvrent sans relâche pour notre protection, parfois même en mettant leur vie en danger.

À ces violences contre les pompiers, s'ajoutent également les dégradations sur leurs véhicules. Ces agressions, tout aussi traumatisantes que les agressions physiques, sont inadmissibles.

Partout sur le territoire, les sapeurs-pompiers incarnent des valeurs de solidarité, de courage et de dévouement. Leur mission est vitale pour la cohésion de notre société. Dans la Somme, chaque agression de sapeur-pompier fait systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte. Toutefois, la réponse judiciaire est trop souvent insuffisante.

**C'est pourquoi les Conseillers départementaux de la Somme condamnent fermement ces violences et se tiennent aux côtés des sapeurs-pompiers, réaffirmant leur engagement à les protéger et les soutenir.**

**Nous appelons enfin à une véritable prise de conscience collective, rappelant l'importance du respect et de la reconnaissance que nous leur devons en toutes circonstances. En cela, nous demandons au Gouvernement de prendre des mesures plus fortes pour que les agressions contre les sapeurs-pompiers cessent.**

*Ce vœu est adressé à :*

- **M. Gabriel Attal**, Premier Ministre
- **M. Gérald Darmanin**, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer

*Copie de ce vœu est adressée à :*

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. le Préfet de la Somme**
- **M. Xavier Bertrand**, Président de la Région Hauts-de-France
- **M. Bénédicte Thiébaut**, Présidente de l'Association des Maires et des présidents d'intercommunalités de la Somme
- **Mmes MM. les Présidents d'EPCI de la Somme**
- **M. le Directeur départemental du SDIS 80**

France FONGUEUSE

Pascal BOHIN

Brigitte LHOMME

Guillaume DUFLOT

Valérie DEVAUX

Jannick LEFEUVRE

Isabelle de WAZIERS

Hubert de JENLIS

Margaux DELÉTRÉ

Stéphane HAUSSOULIER

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Olivier JARDÉ

Virginie CARON-DECROIX

Claude HERTAULT

Jocelyne MARTIN

Franck BEAUVARLET

Françoise MAILLE-BARBARE

Guislaine SIRE

Arnaud BIHET

Bertrand DEMOUY

Françoise RAGUENEAU

Monique EVRARD

Emmanuel NOIRET

Frédéric DEMULE

Sabine CARTON

Christelle HIVER

Laurent SOMON

Jean-Michel BOUCHY

Wilfried Larcher



## Commission 2

SESSION DES 24 ET 25 JUIN 2024

# Expérimenter le Revenu Solidarité Jeunes

### *Motion présentée par le groupe La Somme en commun*

Sur les 27 pays de l'Union européenne, la France fait partie des quatre États membres qui excluent les jeunes de 18 à 25 ans de l'accès à un revenu minimum. Face à la pauvreté des jeunes et pour pallier le manque de solidarité nationale dans un contexte où le gouvernement souhaite réformer le Revenu de solidarité active (RSA), le Conseil départemental de la Somme souhaite expérimenter la mise en œuvre d'un Revenu solidarité jeunes (RSJ).

Depuis une vingtaine d'années, le visage de la précarité s'est profondément transformé en France. Elle touche davantage les jeunes que le reste de la population. Face à l'absence de réponses au niveau national, les collectivités locales expérimentent des solutions, à l'exemple du revenu solidarité jeunes mis en œuvre depuis juin 2021 dans la métropole de Lyon (à compétence départementale).

La pauvreté monétaire est en effet très élevée chez les jeunes. Une étude de la Drees, à partir d'une enquête nationale sur les ressources des jeunes, souligne que les jeunes de 18 à 24 ans sont les plus touchés par la pauvreté. C'est aujourd'hui un jeune sur quatre qui vit sous le seuil de pauvreté, un phénomène jugé « très largement structurel ».

De nombreux travaux et constats ont été faits sur cette situation avec un certain nombre de recommandations, notamment celle de permettre aux jeunes en précarité, dès 18 ans, de bénéficier du revenu de solidarité active.

La jeunesse constitue donc un angle mort du fait de la forte familiarisation de l'action publique. Les dispositifs sectoriels ou ponctuels, comme les bourses d'enseignement supérieur, le RSA majoré, l'accompagnement jeunes majeurs, le fonds d'aide aux jeunes ne constituent pas une réponse structurelle et globale à la précarité des jeunes y compris après la crise sanitaire qui a rendu encore plus visible ce phénomène.

Nous proposons de mettre en place un filet de sécurité pour les jeunes plus précaires et lutter contre le non-recours et contre l'invisibilité des publics, en complémentarité de l'action de l'État.

Le Revenu solidarité jeunes s'adressent aux jeunes sans soutien et en situation de précarité :

- âgés de 18 à 24 ans révolus,
- résidant dans le département de la Somme depuis au moins six mois,

- sortis du système éducatif
- ne rentrant dans aucun autre dispositif déjà existant : Revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés, allocation éducation de l'enfant handicapé, Garantie jeunes ou contrat jeunes majeurs,
- ayant de faibles ressources d'activité (- 400 euros/mois),
- ne bénéficiant pas du soutien financier des parents ou d'un tiers.

Deux montants mensuels sont envisagés :

- 420 euros si le jeune n'a eu aucune ressource d'activité,
- 315 euros si le jeune a eu des ressources d'activité inférieures à 400 euros.

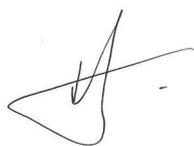
Ces montants sont fixés pour une période de trois mois, sauf signalement par le jeune ou son conseiller d'un changement de situation avant la fin de chaque période, dans la limite d'une durée maximale de vingt-quatre mois, définie de manière continue ou discontinue.

Le signalement de changement de situation permet d'interrompre le décompte de la durée maximale de vingt-quatre mois, qui pourra être remobilisée plus tard.

Le dispositif se veut en complémentarité avec les dispositifs existants, d'une part en adaptant à cette fin les modalités pratiques de sa mise en œuvre (renouvellement tous les trois mois, continuité/discontinuité), d'autre part en communiquant sur les fonctions et apports bien spécifiques du RSJ (accompagnement progressif vers l'insertion pour lever des freins périphériques des jeunes les plus vulnérables). Le RSJ peut ainsi jouer un rôle de palier vers un parcours d'accompagnement plus intensif ou être en soutien avant l'accès à un emploi. En concertation avec les acteurs, son déploiement pourrait s'appuyer sur les missions locales, acteur central de l'accompagnement des jeunes, mais aussi des associations engagées sur le terrain (protection de l'enfance, logement des jeunes, associations de lutte contre la pauvreté...).

Nous souhaitons expérimenter ce dispositif sur un an, en entrées-sorties permanent sur tout le territoire du Département de la Somme.

Les conseillers départementaux demandent donc la constitution d'un groupe de travail afin de préciser les conditions de mise en œuvre du RSJ et de son évaluation.



Frédéric FAUVET



Josiane HEROUART



Christophe BOULOGNE



Jean-Louis PIOT

**Réunion du Conseil départemental des 24 et 25 juin 2024**  
3<sup>ème</sup> commission

**Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme,  
Somme droite, centre et indépendants, ainsi que Frédéric Demule et Wilfried Larcher**

**Pour le bon développement de nos territoires, un assouplissement  
du « Zéro Artificialisation Nette » est nécessaire**

Le 22 août 2021, la loi Climat et résilience a fixé des objectifs ambitieux en matière de préservation des sols, s'inscrivant dans une volonté de réaliser une transition écologique à la hauteur des enjeux climatiques. La loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, dite « loi ZAN », promulguée le 20 juillet 2023, vise une réduction de 50% de la transformation des surfaces d'ici 2031 et une atteinte du ZAN en 2050.

Cette loi devait apporter des éclaircissements et des assouplissements particulièrement attendus. Un an plus tard, les inquiétudes demeurent malgré les décrets successifs.

Dans la Somme, département rural dont 75% de la surface est actuellement consacré aux activités agricoles, nous mesurons le risque d'une application rigide de ces règles. En tant que premier partenaire des 772 communes qui composent notre territoire, le Département est particulièrement attentif à préserver un juste équilibre entre les pôles urbains et les zones plus rurales. Le développement économique de ces dernières est crucial : nous devons les y aider. Pour beaucoup d'entre elles, le taux de consommation de leur foncier est au plus bas depuis de nombreuses années, souffrant du manque d'opportunités économiques.

La réindustrialisation de notre pays ouvre la porte à l'implantation d'entreprises dans des territoires jusqu'alors désertés. Nous devons accompagner cette dynamique et non pas la bloquer par une superposition de règles et de normes. La ruralité ne doit pas être la variable d'ajustement au profit de la poursuite du développement des zones urbaines.

De la même manière, nous devons veiller à permettre le développement démographique, corollaire indispensable à la pérennité des activités et ne pas affaiblir davantage ces territoires qui sont trop souvent abandonnés par les services publics, les commerces et les professionnels de santé. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des maires de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) ont récemment demandé la révision de l'application de la loi Climat et résilience au niveau des communes rurales.

Depuis 2021, nous avons intensifié nos aides à destination des communes pour leur permettre de créer ou moderniser leurs équipements sportifs, de développer des liaisons cyclables, d'adopter un éclairage public plus économe ou encore de se doter en système de vidéoprotection. Nous avons également accompagné leurs efforts pour maintenir les commerces et services de proximité. Le soutien constant du Département, aux côtés des centre-bourgs et des villages Samariens, est un signal fort. Nous craignons que leur dynamisme et leur développement ne soient entravés par cette interdiction d'artificialiser les sols à horizon 2050. Notre politique territoriale est la preuve qu'il est possible de concilier transition écologique, développement économique et attractivité du territoire.

Au-delà de l'attention particulière qui doit être portée aux communes rurales de notre département, la situation de la capitale départementale, Amiens, est tout aussi préoccupante. Dans une motion adoptée le 24 avril dernier, les élus de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole ont tenu à alerter, eux aussi, sur le caractère inapplicable du « Zéro Artificialisation Nette ». En effet, la répartition des garanties communales du Grand Amiénois aboutirait à une dotation de seulement 31 hectares pour 31 communes dont une ville de plus de 130 000 habitants...

Par ailleurs, l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » fait peser un risque lourd sur l'offre de logement, comme nous l'avons souligné lors d'une motion en janvier 2023. Malgré un parc social de plus de 40 000 logements, qui constitue 13% des habitats recensés sur le territoire, la Somme comptabilise plus de 16 000 demandes de logement social. Des difficultés existent sur des situations bien spécifiques liées à l'accueil de publics dits prioritaires : c'est le cas par exemple pour les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance, dont la grande majorité est logée dans le parc privé, ou encore les personnes en situation de Handicap qui nécessitent des logements adaptés. C'est la raison pour laquelle le Département a mis en place un dispositif incitatif visant à accompagner les bailleurs dans la requalification de friches en logements sociaux : une décision de bon sens qui ne sera néanmoins pas suffisante pour répondre à la très forte demande.

**Si nous partageons l'intention louable d'agir en faveur de la Transition écologique, les Conseillers départementaux de la Somme appellent le Gouvernement à renouer le dialogue avec les élus locaux pour apporter les assouplissements nécessaires, qu'ils soient d'objectifs ou de calendrier, à l'application du « Zéro Artificialisation Nette ».**

**Des pistes sont à étudier, comme l'attribution d'une enveloppe minimale d'hectares constructibles aux communes rurales qui auraient moins consommé au cours de la dernière décennie.**

**Le Département de la Somme se tient aux côtés du Gouvernement et des communes dont il est l'interlocuteur privilégié, afin de trouver toutes les réponses aux inquiétudes exprimées de part et d'autre.**

*Ce vœu est adressé à :*

- **M. Gabriel Attal**, Premier Ministre
- **M. Christophe Béchu**, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- **Mme Dominique Faure**, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

*Copie de ce vœu est adressée à :*

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**
- **M. le Préfet de la région Hauts-de-France**
- **M. le Préfet de la Somme**
- **M. Xavier Bertrand**, Président de la Région Hauts-de-France
- **M. Bénédicte Thiébaud**, Présidente de l'Association des Maires et des présidents d'intercommunalités de la Somme
- **Mmes MM. les Présidents d'EPCI de la Somme**

France FONGUEUSE

Pascal BOHIN

Brigitte LHOMME

Guillaume DUFLOT

Valérie DEVAUX

Jannick LEFEUVRE

Isabelle de WAZIERS

Hubert de JENLIS

Margaux DELÉTRÉ

Stéphane HAUSSOULIER

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Olivier JARDÉ

Virginie CARON-DECROIX

Claude HERTAULT

Jocelyne MARTIN

Franck BEAUVARLET

Françoise MAILLE-BARBARE

Guislaine SIRE

Arnaud BIHET

Bertrand DEMOUY

Françoise RAGUENEAU

Monique EVRARD

Emmanuel NOIRET

Frédéric DEMULE

Sabine CARTON

Christelle HIVER

Laurent SOMON

Jean-Michel BOUCHY

Wilfried Larcher

**Conseil Départemental de la Somme**

24.6.9

Session du 24 au 26 juin 2024

**MOTION****Déposée par le groupe Gauche Démocratique Républicaine...****Commission 2****« Un panier solidaire pour les jeunes de l'ASE qui vivent en autonomie »**

Afin de donner un « coup de pouce » aux Samariennes et Samariens qui en ont besoin, le Département de la Somme a organisé, en lien avec l'association SOLAAL Hauts de France et la chambre d'agriculture, la distribution de près de 20000 « paniers solidaires ».

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département de la Somme accompagne pas moins de 546 jeunes relevant de l'ASE qui vivent en autonomie et disposent une allocation mensuelle qui varie entre 360 euros (jeunes mineurs) à 600 euros (jeunes majeurs).

Ces allocations variables selon les situations sont dédiées aux dépenses quotidiennes : alimentation, vêture, produits d'hygiène et d'entretien, abonnement téléphonique, loyers pour les jeunes majeurs et charges courantes liées au logement.

Au regard de ces situations, de la fragilité financière et de ce qui nous engage envers ces jeunes qui nous sont confiés ou l'ont été, nous demandons, compte tenu de leurs ressources et du reste à vivre quand les dépenses incontournables sont honorées à ce qu'ils / elles puissent également bénéficier du dispositif « paniers solidaires ».



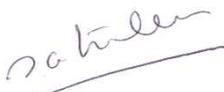
Guillemette QUIQUEMPOIS



Laurent BEUVAIN



Zhora DARRAS



Dolorès ESTEBAN



Julie VAST

24.6.10

**Commission 6****SESSION DES 24 ET 25 JUIN 2024****POUR UN SOUTIEN A L'ASSOCIATION « SAVOIR VERT »***Vœu présenté par le groupe La Somme en commun*

Le conseil départemental a toujours soutenu la profession agricole et le démontre avec constance quelle que soit la majorité de gouvernance de notre collectivité.

Cette motion vise à élargir notre participation à la promotion du monde agricole en soutenant l'association « Savoir-Vert » qui regroupe plus de cent fermes pédagogiques en Hauts-de-France dont seulement trois, à ce jour, dans notre département.

En effet, « Savoir vert », réunissant un réseau d'agriculteurs formés à l'accueil pédagogique, accueille des scolaires, de la maternelle à l'enseignement supérieur et des instituts spécialisés avec l'agrément de l'Education Nationale.

Les objectifs sont multiples et visent à faire découvrir aux jeunes les métiers et les enjeux de l'agriculture, ainsi que de proposer des supports pédagogiques aux enseignants en adéquation avec les programmes scolaires. De plus, l'association encourage à la diversification des exploitations agricoles et contribue à renouer les liens ville-campagne.

Cette association organise des visites, d'une durée de 2 à 3 heures selon les thèmes correspondant aux productions des fermes adhérentes, avec toujours en fil rouge de ces rencontres l'alimentation, la saisonnalité, l'approvisionnement local, l'environnement et le développement durable.

**Le Conseil départemental s'engage à apporter son soutien à l'association « Savoir vert »** sous une forme qui reste à définir et qui pourrait être la prise en charge du tarif d'une visite (150 € en moyenne) le financement de tout ou partie des frais de transport pour les classes de collèges samariens ainsi que des établissements spécialisés ou tout autre dispositif concourant à la promotion des activités de cette association.



J.-J. STOTER



Josiane HEROUART  
Catherine BENEDINI  
Nathalie TEMMERMANN



Conseil Départemental de la Somme

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**  
**2024****RAPPORT GÉNÉRAL**

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous voici donc au terme de cette session consacrée principalement à l'examen du Budget Supplémentaire 2024.

Ce Budget Supplémentaire permet d'intégrer dans le budget de l'année les résultats de l'exercice 2023 constatés par le compte financier unique adopté lors de cette session.

Outre la reprise des résultats constatés au Compte Financier Unique précédent, ce budget supplémentaire permet de réaliser des ajustements budgétaires.

Ainsi, au titre de ce budget supplémentaire, il vous est proposé d'augmenter globalement les autorisations de programme de **14,4 M€**. Quant au montant des crédits en investissement, il vous est proposé de les augmenter de **+ 29 795 925 €**, hors dette.

Portons notre attention sur les moyens supplémentaires affectés en investissement.

Sans être exhaustive, je soulignerai la contribution du Département à la réalisation de la liaison ferroviaire pour Roissy Picardie, ainsi que notre investissement en faveur de la cybersécurité avec la mise en place d'une 2<sup>ème</sup> salle informatique dans le « Datacenter » de Somme Numérique.

Je n'oublie pas l'ajustement pour financer des équipements sportifs dans le cadre de la labellisation « Terre de jeux 2024 » au regard du nombre de dossiers déposés, ni le soutien au SDIS pour l'achat de pompes pour intervenir dans les communes en cas d'inondations.

Sans oublier des crédits pour la reconstruction de l'EPHAD de Doullens et pour le soutien aux communes et intercommunalités.

Concernant la section de fonctionnement il vous est proposé d'augmenter les Autorisations d'engagement (AE) de **2,4 M€** principalement pour financer les actions du nouveau Contrat Local des Solidarités pour la période 2024-2027 et renforcer les dispositifs de protection de l'enfance afin d'augmenter de 60 places supplémentaires l'accueil de mères isolées avec enfants.

Le volume des dépenses en crédits de fonctionnement qui vous est proposé après amendement est de **18 492 667 €**, au titre de ce budget supplémentaire.

Les principaux ajustements concernent les provisions pour 4,4 M€, les indemnités d'entretien et la rémunération des assistants familiaux pour 3,2 M€, le remboursement d'un trop perçu de TVA 2023 au regard des montants de TVA effectivement encaissés au niveau national pour 1,8M€, la mise à l'abri des personnes se présentant comme privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille dans le département pour 1,5 M€, et pour les heures de lien social pour la dotation CNSA pour 1,2 M€ à la suite du décret du 31 décembre 2023.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement, l'ajustement est significatif avec une diminution à hauteur de **13 521 450 €**, avec essentiellement une diminution de 12 M€ des droits de mutation au regard des encaissements constatés depuis le début de l'année ainsi qu'une diminution de 5 M€ au titre de la fraction compensatoire de TFPB 2024.

Au regard des inscriptions proposées et de la reprise du résultat de 2023, à savoir environ 120,5 M€, il est proposé de fixer le montant maximal de recours à l'emprunt en 2024 à hauteur de 35 M€, et ainsi de réduire de 53 M€ l'emprunt d'équilibre inscrit au BP.

Je vais revenir maintenant aux débats qui ont pu avoir lieu en commission ou en Assemblée.

Les travaux de la commission des finances ont été particulièrement cordiaux et constructifs avec de vrais échanges et une véritable écoute des commissaires de la majorité et de l'opposition. Dans cette période politique déconcertante et sans précédent, je ne peux que me féliciter de cela.

Il en va de même des travaux de l'Assemblée. Je pense que nous pouvons être fiers, au regard de l'actualité politique nationale, de cette unité. Nous démontrons ainsi que nous pouvons travailler ensemble et que les divergences, si elles existent, restent marginales entre démocrates.

« Notre capacité à atteindre l'unité dans la diversité sera la beauté et le test de notre civilisation ». Cette citation de Gandhi prend ici tout son sens.

C'est bien une première pour moi : ne pas avoir à réagir aux propos d'ouverture de l'opposition. Quand chacun dépasse les positions de principe, l'exercice est si simple. D'autant plus simple que le budget supplémentaire répond à des nécessités sociales et sociétales liées notamment au contexte économique.

Et je pense aussi que les propos d'ouverture de chaque groupe qui ont convergé sur l'appréciation du phénomène d'engouement pour les extrêmes ont tout simplement rappelé, s'il en était besoin, que, depuis 2021, dans notre assemblée siègent des élus qui ont les samariens et leur territoire chevillés au corps. Certes, nous avons parfois des clés de lecture différentes, c'est normal, mais nous sommes toutes et tous des élus pour qui les valeurs de la République sont un trésor à défendre et à traduire jusque dans nos politiques départementales.

Parce que les propos d'ouverture nous ont rappelé l'inquiétante réalité du scrutin législatif, l'ambiance de cette session reste donc indescriptible et inédite.

Donc je vais faire bref et simplement dire « merci » pour votre engagement à nos côtés. Je compte sur ces mêmes engagements et responsabilités de vous, élus de l'opposition, quand la période budgétaire sera plus contrainte. Car il n'y a pas de suspens, les années qui viennent vont être difficiles pour les collectivités et en particulier pour la strate départementale.

Aussi et après ces considérations contextuelles, je vous invite à approuver ce budget supplémentaire amendé dont le montant s'élève, après amendement, à **258 238 098 €** en dépenses et en recettes, dont **128 252 016,34 €** pour la section de fonctionnement et **129 986 081,66 €** pour la section d'investissement.

Je vous invite par ailleurs à approuver les budgets supplémentaires annexes, qui vous sont proposés.

Je vous remercie de votre attention.